

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 10 février 2015**

**Bureau d'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1523, avenue Summerhill (40.18)

- 175, rue Ontario Est (40.19)

- 418, rue Saint-Sulpice (40.21)

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1453, rue Lambert-Closse (40.02)

10.04 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 février 2015

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1152701003

Période de questions du public

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1152701013

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2014

10.09 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1152701016

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014

10.10 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1152701015

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2015

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1152840005

Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables »

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1153105001

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à La Relance, Jeunes et Familles

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1153105002

Autoriser une dépense de 1 050 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 30^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1132840011

Modifier la résolution CA13 240151 afin de diminuer la contribution accordée au Grand Boucan à 4 500 \$

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1154206003

Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire de 75 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat de services avec la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour une seconde année, soit du 10 février au 31 décembre 2015, pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 75 000 \$

District(s) : Sainte-Marie

20.05 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1154206001

Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire de 275 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat de services avec la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour une seconde année, soit du 10 février au 31 décembre 2015, pour les districts de Peter-McGill et Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 275 000 \$

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1152840002

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention pour une durée d'un an, avec les Voies culturelles des Faubourgs, pour la réalisation de son plan d'action culturel 2015-2016 et accorder une contribution de 35 000 \$

20.07 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1146393002

Augmenter de 67 086,53 \$ le contrat accordé à Hulix construction afin de couvrir les coûts supplémentaires reliés à l'exécution des travaux dans le cadre du projet de réhabilitation des abris d'abrasif à la cour Côte-des-Neiges et augmenter la dépense maximale à 335 809,03 \$

District(s) : Peter-McGill

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1152840003

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$, au Mouvement Art Public, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles

20.09 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1156875002

Accorder un contrat de 141 074,33 \$ à Cubex ltée pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis fourni par la Ville et autoriser une dépense maximale de 141 074,33 \$ (appel d'offres public 14-14007 - 2 soumissionnaires)

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1155887002

Approuver la convention avec le Club de soccer les Boucaniers, se terminant le 31 décembre 2015, pour le programme « club sportif » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156802002

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 70 000 \$ à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement du Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des organismes

District(s) : Saint-Jacques
Sainte-Marie

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1156802001

Approuver la convention avec la Société de développement économique Ville-Marie pour parrainer le Concours québécois en entrepreneuriat 2015 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 \$

District(s) : Peter-McGill
Saint-Jacques

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1152817001

Autoriser une affectation de surplus, pour approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Mission Saint-Michael pour la mise en place et la coordination d'une halte-chaleur et accorder une contribution de 15 000 \$

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction des travaux publics* - 1156890011

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 85 855 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.15 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction des travaux publics* - 1156890012

Approuver la convention avec TAPAJ - Spectre de rue, pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.16 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction des travaux publics* - 1156890013

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 89 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.17 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1156890014

Approuver la convention, pour l'année 2015, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 80 892 \$

20.18 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1156890015

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 75 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.19 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156255001

Approuver la convention avec La virée des ateliers dans le cadre de l'évènement « La Virée des ateliers » et accorder une contribution de 15 000 \$

District(s) : Sainte-Marie

20.20 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1156893001

Approuver un contrat de services de 243 747 \$, pour l'année 2015, avec Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 243 747 \$

20.21 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1150619001

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 28 800 \$

20.22 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1156875004

Accorder un contrat d'une durée de deux ans aux trois plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat de 68 479,10 \$ à Entreprise S. Loiseau inc., un contrat de 78 183 \$ à Excavation R. L'Écuyer et fils inc. et un contrat de 82 460,08 \$ à Les Pavages Dancar (2009) inc. pour la location de 3 rétrocaveuses avec opérateurs et autoriser une dépense totale approximative de 454 245,80 \$ (appel d'offres public 14-14092 - 5 soumissionnaires)

20.23 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1152817002

Approuver les conventions avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie et accorder un montant de 52 500 \$ conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701085

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014

30.02 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1152701001

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1156890009

Autoriser une affectation de surplus, de 150 000 \$, pour l'année 2015, afin de financer certains contrats d'enlèvement de graffitis en hauteur dans l'arrondissement de Ville-Marie

30.04 Reddition de comptes

CE Direction des services administratifs et du greffe - 1154870001

Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1154206002

Autoriser une affectation de surplus de 500 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation, année 2015, des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish, l'avenue du Musée, la place D'Youville et la rue Ottawa

30.06 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1155887001

Accepter, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier- Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1154499001

Autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle, afin de réhabiliter le terrain de balle du parc Jos-Montferrand

District(s) : Sainte-Marie

30.08 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1155377001

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Centre récréatif Poupart inc., se terminant le 31 décembre 2015, pour le programme de partenariat « Programmation d'activités de sports et de loisirs » et accorder une contribution de 25 000 \$

District(s) : Sainte-Marie

30.09 Administration - Mettre au rancart et disposer

CA Direction des travaux publics - 1156875003

Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage, inutilisés ou que les coûts de réparation sont maintenant trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

30.10 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1152840004

Autoriser une affectation de surplus de 200 000 \$ pour l'inauguration et l'animation du square Cabot, dès sa réouverture et ce pour toute l'année 2015

30.11 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction d'arrondissement - 1153087017

Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de services professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal

30.12 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1156893002

Approuver et autoriser l'affectation temporaire de deux opérateurs d'appareils motorisés dans le cadre du projet-pilote pour l'amélioration et l'expérience de la pratique du ski de fond dans le parc du Mont-Royal, hiver 2014-2015, et autoriser une dépense totale de 31 252 \$

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347103

Adopter un projet de modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de déplacer la limite entre deux secteurs d'usages sur un emplacement borné du boulevard René-Lévesque et des rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier - Adoption

40.02 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347105

Autoriser l'usage « soins personnels (salon de coiffure) », au rez-de-chaussée du bâtiment, dans le local portant le numéro 1453, rue Lambert-Closse, en vertu de la procédure des usages conditionnels

District(s) : Peter-McGill

40.03 Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146493005

Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau de Montréal pour l'hiver 2015

District(s) : Sainte-Marie

40.04 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347110

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 366, rue Mayor de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement

District(s) : Saint-Jacques

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1150679001

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2015, 1^{re} partie, B)

40.06 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347106

Édicter une ordonnance abrogeant l'ordonnance 5984, o. 79 exemptant le demandeur de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement et accorder le remboursement du fonds de compensation déjà payé pour ces mêmes unités au 1030, boulevard Saint-Laurent au montant total de 25 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

40.07 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1152701002

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) afin d'autoriser, par ordonnance, les planches à roulettes dans certains parcs et places publiques de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion

40.08 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1152701014

Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer dans la définition du mot « fonctionnaire de niveau C » le « chef de division adjoint » par le « superviseur installation et parcs de la direction culture, sport, loisirs et développement social » - Avis de motion

40.09 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1150658001

Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser M^e Mélissandre Asselin-Blain, avocate au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Promotrans inc., et Stationnement Safeway Canada inc.

District(s) : Peter-McGill

40.10 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347108

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel projeté sur le lot 2 162 250 du côté est de la rue Saint-André, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

40.11 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347002

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 175, rue Ontario Est, sur le lot 2 161 238, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

District(s) : Saint-Jacques

40.12 Ordonnance - Domaine public

CA Direction d'arrondissement - 1156370001

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2015, 1^{re} partie C)

40.13 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347004

Édicter une ordonnance remplaçant l'Ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption (5984, o. 1 et ses amendements), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

40.14 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1152840006

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2015, 1^{re} partie, A) et édicter l'ordonnance

40.15 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155353001

Modifier la fréquence de balayage mécanique des rues à une journée par semaine pour le parcours de balai identifié Saint-Jacques 63 A

40.16 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347109

Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire à l'hôtel situé au 1240, rue University (Hôtel Renaissance), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Peter-McGill

40.17 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347007

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 435, rue McGill, sur le lot 1 179 815, de l'obligation de fournir 7 unités de stationnement

District(s) : Saint-Jacques

40.18 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1126090013

Accorder une dérogation mineure relativement à des équipements mécaniques pour le bâtiment situé au 1523, avenue Summerhill

District(s) : Peter-McGill

40.19 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347001

Accorder des dérogations mineures relativement à l'aire de chargement et à la marge latérale dans le cadre de la construction d'un bâtiment commercial au 175, rue Ontario Est

District(s) : Saint-Jacques

40.20 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics - 1144612001

Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'aménagements extérieurs, devant le 1100 avenue Docteur-Penfield - Adoption

District(s) : Peter-McGill

40.21 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347005

Accorder une dérogation mineure à la marge latérale pour le bâtiment situé au 418, rue Saint-Sulpice

District(s) : Saint-Jacques

40.22 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1156884001

Édicter une ordonnance déterminant la mise en double sens de la rue Saint-Jacques entre les rues University et Guy

District(s) : Peter-McGill

40.23 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156255002

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Mardi gras, aux abords du métro Frontenac

District(s) : Sainte-Marie

40.24 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1152701017

Adopter un règlement sur l'occupation temporaire du domaine public relativement aux travaux de réaménagement temporaires de certaines voies routières et cyclables faisant partie du réseau limitrophe à l'autoroute Bonaventure dans le cadre du contrat de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée № 61921 / Autoroute Bonaventure, sections 10 et 13, remplacement du tablier et réfection des piles, de la rampe C, de la culée C et des viaducs Q et S (2015) - Avis de motion

40.25 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1154870002

Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2015 - 2017, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 276 000 \$ pour la réalisation du programme d'installation de mobilier d'éclairage de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion

60 – Information

60.01 Dépôt

CM Direction des travaux publics - 1146071003

Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2014 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction d'arrondissement - 1150093001

Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie afin de déposer une demande de financement au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (Programme RAC) et dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux pour la construction d'un centre communautaire intégré incluant une bibliothèque et un espace de diffusion culturelle dans le district de Peter-McGill de l'arrondissement de Ville-Marie, et approuver un budget de 10 000 \$ à même le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social pour la réalisation des activités de co-design reliées à l'élaboration de l'avant-projet

District(s) : Peter-McGill

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



Dossier # : 1152701003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 10 février 2015

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-07 15:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1152701003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 10 février 2015

CONTENU**CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-06

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1152701013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2014

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-09 10:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1152701013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-08

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1152701016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-28 16:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1152701016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-28

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1152701015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2015

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2015.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-30 14:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152701015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2015

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-30

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1152840005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables »

D'adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture –Pour des quartiers culturels durables »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-21 10:57

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152840005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables »

CONTENU

CONTEXTE

Depuis dix ans, la Ville de Montréal a notamment :

- adopté la Politique de développement culturel;
- adopté la Politique du patrimoine;
- été désignée Ville UNESCO de design;
- mis en oeuvre le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle avec ses partenaires.

Montréal est une véritable métropole culturelle mais il faut reconnaître la nécessité de faire plus d'efforts pour assurer les droits culturels de tous et faire ainsi de Montréal une réelle métropole culturelle durable.

Plus de 450 artisans de tous les secteurs culturels et de tous les arrondissements, se sont réunis le 23 septembre dernier, à la Société des arts technologiques (SAT), afin d'échanger sur une soixantaine d'expériences culturelles inspirantes réalisées récemment à Montréal. Notre métropole culturelle est riche, dynamique et créative, mais il y a lieu, ensemble, de faire toujours plus pour que la culture soit la pierre angulaire de l'image actuelle et future de Montréal. C'est pourquoi les élus et les participants présents à l'événement furent invités à appuyer la *Déclaration Montréal engagée pour la culture- Pour des quartiers culturels durables* afin que la culture soit toujours inscrite au coeur du développement de Montréal, sur tous son territoire, dans toutes ses dimensions stratégiques et tous les jours.

Suite à cet événement, il est proposé d'adopter la déclaration *Montréal engagée pour la culture- Pour des quartiers culturels durables*.

L'élue responsable de la culture, madame Manon Gauthier et monsieur le maire Denis Coderre, se sont engagés à faire adopter cette Déclaration par le conseil municipal. Ils ont invité les maires des arrondissements à adopter également la déclaration dans leur conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-CE131493 - 18 septembre 2013: autoriser le paiement de 10000 Euros (14055\$ CAN) approximativement aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour 2013-2014, pour sa participation à la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

- CM110984 - 19 décembre 2011: contribuer à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable
- CM100795 - 26 octobre 2010: approuver la candidature de la Ville de Montréal à une vice-présidence de la Commission de la culture de Cité de Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
- CM050557: 29 août 2005: adopter la politique de développement culturel de la Ville de Montréal - *Montréal , métropole culturelle*
- CE050397 : 20 juin 2005: entériner l'adoption par la Ville de Montréal de l'Agenda 21 de la Culture

DESCRIPTION

La Déclaration vise à poursuivre le développement de Montréal, en nous inspirant de l'Agenda 21 de la culture de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) selon les 7 thèmes suivants:

- pour une citoyenneté culturelle active;
- pour l'intégration de la culture dans l'aménagement de notre cadre de vie;
- pour des acteurs culturels engagés envers l'éco-responsabilité;
- pour des apprentissages stimulés par les arts et la culture;
- pour que la culture favorise l'inclusion sociale;
- pour une alliance entre la culture et l'économie;
- pour une ville intelligente axée sur les citoyens grâce aux innovations dans le secteur de la culture.

Le texte intégral de la déclaration est disponible en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La culture est un investissement pour les générations actuelles et futures pour les Montréalais. Il est donc l'important de poursuivre le développement et la mise en valeur de nos quartiers culturels en impliquant toujours davantage les citoyens et en les incitant à devenir des ambassadeurs de la culture à Montréal. Nous souhaitons entre autres favoriser les activités de médiation culturelle, inciter les citoyens à participer à des activités créatives, encourager la tenue d'événements culturels et développer Montréal avec une vision intégrant davantage le patrimoine, le design et l'architecture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement culturel est partie intégrante du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Affirmer le leadership de Montréal comme métropole culturelle durable, notamment dans la perspective du 375e anniversaire de Montréal.
- Sensibiliser les élus, organismes, partenaires et citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire est conforme avec les orientations des politiques et plans suivants:

- la Politique de développement culturel
- le Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1153105001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à La Relance, Jeunes et Familles

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à La Relance, Jeunes et Familles;
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-20 12:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1153105001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à La Relance, Jeunes et Familles

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite contribuer concrètement au soutien d'organisme œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

L'organisme, La Relance, Jeunes et Familles, a développé des programmes et services visant le développement global de l'enfant et l'enrichissement des compétences parentales pour les familles de l'arrondissement de Ville-Marie. En étant à leur service, La Relance intervient directement auprès des jeunes par le biais de différentes activités, de même qu'auprès de leurs parents, tant par des interventions directes que par des ateliers parents-enfants ou par un suivi familial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder à La Relance, Jeunes et Familles une subvention de 150 \$ dans le cadre de leur campagne de financement.

JUSTIFICATION

Assurer un support concret à un organisme communautaire œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense dans le budget des frais de représentation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-06

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1153105002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 050 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'autoriser une dépense de 1 050 \$ pour la participation de l'arrondissement au 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-20 12:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153105002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 050 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie participe à chaque année au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, organisé par le Conseil des arts, qui récompense l'excellence d'un organisme artistique montréalais pour ses réalisations remarquables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Achat d'une table pour dix personnes pour le 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal au montant de 1 050 \$. Cet événement aura lieu le 26 mars 2015 au Palais des congrès de Montréal.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite contribuer concrètement au soutien d'organisme œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense dans le budget des frais de représentation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-07

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1132840011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec 32 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 254 500 \$

De modifier la résolution CA13 2401151 afin d'annuler le versement du solde de 500 \$ du Grand Boucan.

D'imputer cette dépense conformément aux intervention financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-22 14:23

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1132840011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec 32 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 254 500 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Modifier la résolution CA13 240151 afin d'annuler le solde 500 \$ de la contribution au Grand Boucan.

Dans le cadre d'un soutien financier, l'arrondissement de Ville-Marie a versé un premier versement au montant de 4 500 \$, soit 90 % de la contribution, au Grand Boucan, pour la réalisation du projet « Le Grand Boucan, 3e édition ». L'organisme n'a pas déposé, tel qu'indiqué dans la convention, son bilan financier et contrevient ainsi à l'entente signée entre les parties.

Le conseil d'arrondissement doit amender la résolution CA13 240151 pour annuler le solde à verser qui s'élève à 500 \$ au Grand Boucan.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Renée LAMY
Secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1132840011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec 32 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 254 500 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a mis en place en 2003 un programme de soutien financier pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme s'articule depuis 2008 en deux volets : (Volet I) interventions dans l'espace public et (Volet II) soutien à des projets structurants. Un montant de 256 700 \$ est consacré à ce programme en 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1122840020 / CA12 240337 (12 juin 2013) : Approuver les conventions avec 3 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 30 000 \$;
 1122840015 / CA12 2400237 (8 mai 2012) : Approuver les conventions avec 24 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 206 000 \$.

DESCRIPTION

L'arrondissement invite les artistes et les organismes à concevoir et déposer des projets sur des thèmes et des sujets reliés à son espace public, ses rues, ses parcs et ses places, son patrimoine bâti. Le programme s'adresse aux artistes, à titre individuel, et aux organismes culturels ou communautaires qui mettent sur pied des activités culturelles dans l'arrondissement et qui participent à son développement culturel.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie a fait du développement culturel une de ses priorités d'action; le Programme de soutien financier vise à reconnaître publiquement et soutenir concrètement les événements qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Le soutien financier apporté par l'arrondissement de Ville-Marie (à compter de 2002) a donc permis à ces organismes de se consolider et de devenir des acteurs importants dans le domaine du développement culturel. Il est impératif, non

seulement de préserver les acquis, mais de continuer à soutenir financièrement le fonctionnement de ces organismes afin qu'ils poursuivent leurs actions auprès de la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets augmenteront l'offre de service culturel, renforceront le caractère culturel de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie, en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidants et des travailleurs culturels du quartier. De plus, certains organismes auraient beaucoup de difficulté à poursuivre leur développement sans cette forme de soutien financier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes doivent mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les protocoles signés par les parties et joints en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les règles administratives et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel DEMERS_Cult
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2013-03-26



Dossier # : 1154206003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire de 75 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat de services avec la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour une seconde année, soit du 10 février au 31 décembre 2015, pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 75 000 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA14 240137 adopté lors de sa séance du 8 avril 2014, accordé le contrat au prix unitaire de 4,95 \$/ m2 pour l'application de peinture et de 5,85 \$ / m2 pour le nettoyage avec les produits chimiques; Attendu que la clause 6 de la Section des Clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres no 14-13386 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période de 1 (un) an chacune pour un maximum de deux (2) prolongations;

Autoriser une affectation de surplus de 75 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat d'enlèvement des graffitis pour l'année 2015 pour le district de Sainte-Marie à la firme 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-02 15:41

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154206003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire de 75 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat de services avec la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour une seconde année, soit du 10 février au 31 décembre 2015, pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 75 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Ville-Marie investit dans son programme de propreté et dont, entre autres, dans la lutte aux graffitis. Depuis le 1er janvier 2014, la direction des travaux publics à pris en charge la totalité du mandat de l'enlèvement des graffitis qui était assumé par le passé par la CDU Faubourg Saint-Laurent. Pour cette première année, la direction des travaux publics est fière d'avoir réalisé l'enlèvement de 40 939 m2 comparativement à 32 439 m2 en 2013. Nous avons réalisé 4214 interventions de toutes natures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240137 - Accorder un contrat de services, pour l'année 2014, de 50 703,98 \$ à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 50 703,98 \$ (appel d'offres sur invitation 14-13386 - 5 soumissionnaires)
 CA13 240171 - Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de services (OBNL), pour l'année 2013, de 350 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public et autoriser une dépense maximale de 350 000 \$
 CA12 240087 - Autoriser une affectation de surplus de 700 000 \$, approuver la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public de l'arrondissement et accorder une contribution de 400 000 \$ pour l'année 2012 et 400 000 \$ pour l'année 2013 pour un montant total de 800 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent contrat couvre l'enlèvement des graffitis dans le district de Sainte-Marie sur le domaine public et privé. Les procédés d'enlèvement utilisés sont le recouvrement de la surface avec de la peinture ou par le traitement avec de produits chimiques.

JUSTIFICATION

Nous avons procédé à un appel d'offres public en 2014 (14-13386). Le contrat a été octroyé à la firme 9291-6287 Québec Inc (Nettoyage RNET). Le cahier des charges 2014 prévoit la possibilité de prolonger le contrat aux mêmes termes pour une durée de deux années supplémentaires. Les services rendus en 2014 par la firme 9291-6287 Québec Inc (Nettoyage RNET) étaient satisfaisants et nous croyons profitable de renouveler le contrat pour une première année d'option soit pour 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

« L'affectation de surplus prévue au présent dossier est un financement temporaire et une écriture visant la régularisation sera enregistrée lorsque les crédits corporatifs pour le programme de propreté (Montréal.Net) 2015 auront été transférés à l'arrondissement »
Provenance (financement temporaire) : 2438-0010000-306100-01819-66501

Imputation : 2438-0010000-306164-03101-61900-016491-0000-000000-**028037**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du programme d'embellissement, visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privé pour l'année 2015 à l'arrondissement de Ville-Marie, assurera la continuité des efforts importants consentis depuis plusieurs années en ce domaine. Il s'inscrit dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté de l'arrondissement et accroître le sentiment de sécurité des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU

Le : 2015-01-16

Agente de projets

Directeur



Dossier # : 1154206001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire de 275 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat de services avec la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour une seconde année, soit du 10 février au 31 décembre 2015, pour les districts de Peter-McGill et Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 275 000 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA14 240018 adopté lors de sa séance du 11 février 2014, accordé un contrat pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques (appel d'offres public 13-13302 - 5 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 de la Section III des Clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres no 13-13302 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période de 1 an chacun pour un maximum de deux prolongations;

Autoriser une affectation de surplus de 275 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat d'enlèvement des graffitis pour l'année 2015 pour les districts de Peter-McGill et Saint-Jacques à la firme 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-03 10:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1154206001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire de 275 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat de services avec la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour une seconde année, soit du 10 février au 31 décembre 2015, pour les districts de Peter-McGill et Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 275 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Ville-Marie investit dans son programme de propreté et dont, entre autres, dans la lutte aux graffitis. Depuis le 1er janvier 2014, la direction des travaux publics à pris en charge la totalité du mandat de l'enlèvement des graffitis qui était assumé par le passé par la CDU Faubourg Saint-Laurent. Pour cette première année, la direction des travaux publics est fière d'avoir réalisé l'enlèvement de 40 939 m2 comparativement à 32 439 m2 en 2013. Nous avons réalisé 4214 interventions de toutes natures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA14 240018 - Accorder un contrat de services, pour l'année 2014, de 223 166,48 \$ à 9291 -6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 223 166,48 \$ (appel d'offres public 13-13302 - 5 soumissionnaires)
- CA13 240171 - Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de services (OBNL), pour l'année 2013, de 350 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public et autoriser une dépense maximale de 350 000 \$
- CA12 240087 - Autoriser une affectation de surplus de 700 000 \$, approuver la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public de l'arrondissement et accorder une contribution de 400 000 \$ pour l'année 2012 et 400 000 \$ pour l'année 2013 pour un montant total de 800 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent contrat couvre l'enlèvement des graffitis dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques sur le domaine public et privé. Les procédés d'enlèvement utilisés sont le

recouvrement de la surface avec de la peinture ou par le traitement avec de produits chimiques.

JUSTIFICATION

Nous avons procédé à un appel d'offres public en 2013 (13-13302). Le contrat a été octroyé à la firme 9291-6287 Québec Inc (Nettoyage RNET). Le cahier des charges 2013 prévoit la possibilité de prolonger le contrat aux mêmes termes pour une durée de deux années supplémentaires. Les services rendus en 2014 par la firme 9291-6287 Québec Inc (Nettoyage RNET) étaient satisfaisants et nous croyons profitable de renouveler le contrat pour une première année d'option soit pour 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

« L'affectation de surplus prévue au présent dossier est un financement temporaire et une écriture visant la régularisation sera enregistrée lorsque les crédits corporatifs pour le programme de propreté (Montréal.Net) 2015 auront été transférés à l'arrondissement »
Provenance (financement temporaire) : 2438-0010000-306100-01819-66501

Imputation : 2438-0010000-306164-03101-61900-016491-0000-000000-**028037**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du programme d'embellissement, visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privé pour l'année 2015 à l'arrondissement de Ville-Marie, assurera la continuité des efforts importants consentis depuis plusieurs années en ce domaine. Il s'inscrit dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté de l'arrondissement et accroître le sentiment de sécurité des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-16

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1152840002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention pour une durée d'un an, avec les Voies culturelles des Faubourgs, pour la réalisation de son plan d'action culturel 2015-2016 et accorder une contribution de 35 000 \$

D'approuver la convention avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation de son plan d'action culturel 2015-2016 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 35 000 \$;

D'affecter une somme totale de 35 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-28 09:25

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152840002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention pour une durée d'un an, avec les Voies culturelles des Faubourgs, pour la réalisation de son plan d'action culturel 2015-2016 et accorder une contribution de 35 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. L'arrondissement souhaite s'associer à la réalisation du plan d'action des Voies culturelles des Faubourgs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1142840015 / CA14 240331 (10 juin 2014) :

DESCRIPTION

Fondé en 2001, Voies culturelles des Faubourgs est un regroupement multisectoriel montréalais qui rassemble sous un même toit une diversité d'organismes culturels, économiques et communautaires ainsi que bon nombre d'artistes. Voies culturelles des Faubourgs est un lieu de réflexion, de sensibilisation, de concertation, de coordination et d'intervention dont l'action est orientée vers le développement de la culture sous toutes ses formes dans l'arrondissement de Ville-Marie dans Les Faubourgs : un pôle de création à l'est du Quartier des spectacles à Montréal.

L'aide octroyée permettra à Voies culturelles des Faubourgs de donner suite au Sommet arts et culture dans les Faubourgs qui s'est tenu en novembre 2013, d'élaborer et de réaliser, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, le plan d'action qui en découle, d'assurer la concertation du milieu et de jouer un rôle fédérateur auprès de l'ensemble des acteurs culturels du secteur.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2015-01-19



Dossier # : 1146393002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter de 67 086,53 \$ le contrat accordé à Hulix construction afin de couvrir les coûts supplémentaires reliés à l'exécution des travaux dans le cadre du projet de réhabilitation des abris d'abrasif à la cour Côte-des-Neiges et augmenter la dépense maximale à 335 809,03 \$

Autoriser une dépense additionnelle de 67 086,53 \$, taxes incluses, afin de couvrir les coûts supplémentaires reliés à l'exécution des travaux dans le cadre du projet de réhabilitation des abris d'abrasifs à la cour Côte-des-Neiges accordé à Hulix construction (CA14 340483), majorant ainsi le montant total du contrat de 268 722,50 \$ à 335 809,03 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-29 15:03

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146393002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter de 67 086,53 \$ le contrat accordé à Hulix construction afin de couvrir les coûts supplémentaires reliés à l'exécution des travaux dans le cadre du projet de réhabilitation des abris d'abrasif à la cour Côte-des-Neiges et augmenter la dépense maximale à 335 809,03 \$

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé à Hulix construction suite à un appel d'offres public effectué en août 2014 afin de réaliser le projet de réhabilitation des abris d'abrasifs à la cour Côte-des-Neiges. La valeur initiale du contrat était de 268 722,50 \$, incluant les contingences et les taxes. Les travaux ont commencé le 22 septembre et devaient se terminer le 22 octobre 2014.

La dépense totale autorisée était de 282 158,63 \$, incluant les contingences, les dépenses incidentes et les taxes. Le montant prévu pour les travaux de contingents était de 35 050,76 \$, taxes incluses, et le montant pour les dépenses incidentes était de 13 436,13 \$, taxes incluses. Le montant relié pour les travaux contingents n'a pas encore été utilisé.

Les travaux avaient pour objectif la restauration de 90 zones dégradées sur toute la surface de béton des abris et à renforcer certains éléments de béton. Considérant l'état de désuétude avancé de la structure de béton, des inspections visuelles exhaustives ont été faites afin de déterminer le plus précisément possible l'envergure des travaux pendant l'élaboration des plans et devis. Les professionnels n'ont pas recommandé de procéder au remplacement complet des abris puisque des réparations ponctuelles s'avéraient suffisantes pour rendre les lieux sécuritaires.

Durant les travaux, le volume de béton dégradé et enlevé fut plus grand que prévu. Par conséquent, plus de matériaux étaient nécessaires à la reconstruction et la fin du chantier a été reportée de 12 jours ouvrables. La réception provisoire a été faite le 7 novembre 2014.

Le présent sommaire propose de majorer le montant du contrat initial de l'entrepreneur Hulix construction, de 268 722,50 \$ à 335 809,03 \$, taxes et contingences incluses. Il n'y a aucun impact sur les honoraires des professionnels externes puisque le contrat a été octroyé selon la méthode forfaitaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 340483 (1140644003) - 9 septembre 2014 - Accorder à Hulix construction un contrat pour la réhabilitation des abris d'abrasifs à la cour Côte-des-Neiges et autoriser une dépense maximale de 282 158,63 \$ (appel d'offres public 5731 - 4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La majoration du contrat visée par le présent dossier servira à payer les travaux supplémentaires qui se sont avérés nécessaires pour compléter le projet compte tenu de la dégradation plus importante du béton.

JUSTIFICATION

Durant l'élaboration des plans et devis et afin d'évaluer la profondeur de la dégradation, plusieurs sondages par percement et par test de résonance au marteau ont été réalisés afin de déterminer la profondeur de la délamination dans les zones qui semblaient les plus affectées.

Des contingences de 15 %, au lieu de 10 % habituellement prévues, ont été votées puisque la nature de l'ensemble des travaux à effectuer comportait un risque d'imprévu important considérant l'état de dégradation initial.

Durant la démolition, les professionnels externes étaient confiants que l'utilisation des contingences maximales ne serait pas atteinte puisqu'en concertation avec l'entrepreneur, ceux-ci ont estimé le surplus de travail à 15 %. De plus, afin de limiter la majoration du contrat, les travaux supplémentaires ont été exécutés selon la méthode du prix unitaire avec un contrôle serré (surveillance accrue) des matériaux supplémentaires utilisés. Toutefois, les travaux réalisés ont été plus importants qu'estimés. Après l'étape de démolition, il était impossible d'arrêter les travaux pour des raisons de sécurité puisque certaines sections de mur étaient démolies de part et d'autre. Celles-ci soutiennent un toit fait également de béton, ce qui constitue une charge énorme à supporter. De plus, le temps jouait également en défaveur. En effet, avec l'arrivée de l'hiver, la surcharge de neige sur le toit aurait constitué un autre facteur à considérer au niveau de la capacité portante de la structure en réparation.

La superficie visible du béton dégradé est restée la même. Cependant, le volume de béton à enlever a augmenté à cause de la dégradation importante du béton en profondeur. Par conséquent, plus de matériaux ont été nécessaires pour la reconstruction. Ainsi, l'entrepreneur réclame des coûts supplémentaires pour les travaux suivants :

- Démolition plus importante et gestion des déchets supplémentaires;
- Réparation plus profonde des zones affectées;
- Quantité supérieure d'armatures utilisées;
- Injection de fissures supplémentaires;

Aux travaux, s'ajoutent des frais engendrés par la prolongation du chantier (chauffage, roulotte de chantier, clôtures, machinerie et plate-forme élévatrice). Les travaux devaient initialement être réalisés du 22 septembre au 22 octobre 2014. Ils ont donc été prolongés de 12 jours ouvrables pour se terminer le 7 novembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant pour les travaux imprévus s'élève à 102 137, 29 \$ taxes incluses. Il est recommandé de payer ce montant de la façon suivante :

- Utiliser la totalité des contingences inutilisées de 35 050,76 \$, taxes incluses;
- Autoriser une dépense additionnelle de 67 086,53 \$, taxes incluses.

Crédits inutilisés du poste des contingences	35 050,76 \$
Crédits additionnels à voter	67 086,53 \$
Total	102 137,29 \$

Le contrat initial est de 268 722,50 \$, incluant les contingences et les taxes. Le présent sommaire vise donc à amender le contrat de 67 086,53 \$, taxes incluses (24,96 %) pour un total majoré à 335 809,03 \$, taxes incluses.

Le présent contrat ne fera l'objet d'aucune majoration subséquente.

Les crédits pour amender le contrat de Hulix construction sont disponibles au PTI de l'arrondissement de Ville-Marie (voir intervention des Finances, Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement Ville-Marie).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas que l'autorisation de la dépense additionnelle soit refusée, l'entrepreneur ne sera pas payé pour les travaux supplémentaires effectués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée MOTARD
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-19

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-01-15**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2015-01-29



Dossier # : 1152840003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$, au Mouvement Art Public, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution au Mouvement Art Public;

D'imputer cette dépense totale de 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-30 13:46

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152840003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$, au Mouvement Art Public, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a mis en place en 2003 un programme de soutien financier pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes culturels sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme s'articule depuis 2008 en deux volets : (Volet I) interventions dans l'espace public et (Volet II) soutien à des projets structurants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1140141006 / CA14 240339 (10 juin 2014) : Modifier les montants des contributions accordées à divers organismes, annuler les bons de commande pour les soldes non requis et retourner les montants au compte de provenance dans le cas des affectations de surplus. *(le dépôt du bilan n'ayant pas été transmis à ce moment, suite à plusieurs rappel, l'Addenda coupait un montant de 500 \$. Par contre, le bilan final a été déposé en décembre 2014 et l'exposition a eu lieu).*

1122840015 / CA12 240237 (8 mai 2012) : Approuver les conventions avec 24 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 206 000 \$.

DESCRIPTION

Le Mouvement Art Public (MAP) a reçu une contribution financière de 5 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles en 2012 pour la réalisation d'une exposition au parc des Faubourgs. Vu la complexité du projet, il a été impossible à l'organisme de mener à terme le projet au parc des Faubourgs. En contrepartie, la Division culture et bibliothèques a donné son accord pour que le projet soit remplacé par une exposition sous le viaduc Berri en 2013, en partenariat avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. L'exposition a été réalisée mais retirée peu de temps après en raison de plaintes et du retrait de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Cela étant, l'organisme a rempli ses obligations et a déposé à l'arrondissement Ville-Marie un bilan détaillé du projet. Le solde de 10 %, soit 500 \$, qui avait été retenu sur le montant de la subvention lui est donc dû.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2015-01-19



Dossier # : 1156875002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 141 074,33 \$ à Cubex ltée pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis fourni par la Ville et autoriser une dépense maximale de 141 074,33 \$ (appel d'offres public 14- 14007 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 141 074.33 \$, taxes incluses, pour la fourniture et installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion fourni par la Ville (293-15032), comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'accorder à l'entreprise Cubex ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 141 074.33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 14-14007 (2 soum.);

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-30 14:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156875002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 141 074,33 \$ à Cubex Itée pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis fourni par la Ville et autoriser une dépense maximale de 141 074,33 \$ (appel d'offres public 14-14007 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie désire faire l'acquisition d'une boîte isolée et chauffante pour le transport d'enrobage bitumineux afin d'améliorer la qualité des interventions nids-de-poule.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Lors du conseil d'arrondissement (CA 14240321), nous avons présenté un dossier pour l'achat d'un châssis-cabine pour le montage de cette boîte. Résolution 1145382024

DESCRIPTION

Pour augmenter la qualité de notre chaussée, la Direction des travaux publics a décidé d'ajouter un camion permettant d'optimiser les opérations nids-de-poule.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 29314D22

Description: Fourniture et installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion fourni par la Ville (293-15032).

Marque / Mod èle / Année : Spaulding, 10 yard dump truck mount, 2015

Appel d'offres public : 14-14007 (2 soum)

Adjudicataire : Cubex Itée

Délai de livraison: 240 jours

Client : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
<u>Article 1</u> Boîte à asphalte chauffante	106 500,00 \$	1	106 500,00 \$	
<u>Article 2</u> Balance de mesure de charge aux essieux	5 000,00 \$	1	5 000,00 \$	
<u>Article 3</u> Réservoir à liant d'accrochage	7 300,00 \$	1	7 300,00 \$	
<u>Article 4</u> Commande hydraulique double à l'arrière	1 500,00 \$	1	1 500,00 \$	
				120 300,00 \$
Option(s)				
<u>Option 1</u> Support à cônes	400,00 \$	1	400,00 \$	
<u>Option 2</u> Barrières de protection latérale	2 000,00 \$	1	2 000,00 \$	
				2 400,00 \$
			TOTAL :	122 700,00 \$
	5,00%		TPS :	6 135,00 \$
	9,975%		TVQ :	12 239,33 \$
			TOTAL + TAXES :	141 074,33 \$
			Ristourne TPS (100%) :	(6 135,00) \$
			Ristourne TVQ (50,0%) :	(6 119,67) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ	128 819,66 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2015-01-26



Dossier # : 1155887002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Club de soccer les Boucaniers, se terminant le 31 décembre 2015, pour le programme « club sportif » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$

D'approuver la convention, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2015, avec le Club de soccer Les Boucaniers pour le programme club sportif;
D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-02 14:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155887002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Club de soccer les Boucaniers, se terminant le 31 décembre 2015, pour le programme « club sportif » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 052 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de soccer Les Boucaniers est affilié à la Fédération de soccer du Québec. Il est le seul club de soccer sur le territoire de l'arrondissement reconnu par l'Association régionale de soccer Concordia.

À l'hiver 2014, il a dispensé environ 250 heures d'activités intérieures et organisé les compétitions préliminaires des Jeux de Montréal en soccer. Par la suite, il a encadré l'équipe représentant l'arrondissement à la finale des Jeux de Montréal. Durant l'été 2014, ce club a dispensé environ 850 heures d'activités aux 703 joueurs inscrits, dont 223 proviennent de l'arrondissement de Ville-Marie. Les activités du club se déroulaient sur les terrains de soccer Pierre-Dupuy, Toussaint-Louverture, Jos-Montferrand et Forbes (prêté par l'Université McGill).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La contribution de 6 052 \$, pour le programme sportif, permettra en 2015 de minimiser l'augmentation des frais d'inscription des joueurs, en défrayant une partie des coûts pour l'achat d'équipement, qu'ils conservent en fin de saison, les frais d'arbitrage et l'embauche d'un directeur technique qui assure l'encadrement des entraîneurs pour offrir aux jeunes joueurs une expérience positive.

Également, l'organisme offrira un programme d'entraînement technique de soccer estival. Cette activité gratuite et sans inscription est réservée au jeunes âgés de 6 à 12 ans habitants aux Habitations Jeanne-Mance.

JUSTIFICATION

La Division des sports, des loisirs et du développement social contribue à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie, entre autres, en encourageant la pratique du sport auprès de la clientèle jeunesse de l'arrondissement, dont plusieurs sont issus de familles à faible revenu.

Le Club de soccer les Boucaniers a le souci d'offrir des activités de soccer de qualité et abordables et voit ses membres augmenter d'année en année. Pour la saison estivale seulement, ce nombre est passé de 580 en 2013 à 703 en 2014. De plus l'organisme fait des efforts pour rejoindre d'avantage de jeunes résidants de Ville-Marie. De ce nombre, à l'été 2013, 159 étaient des résidants de l'arrondissement de Ville-Marie contre 223 en 2014, ce qui représente une augmentation de 64 enfants. Ainsi, la proportion des joueurs provenant de l'arrondissement de Ville-Marie est passé de 27 % en 2013 à 32 % en 2014.

L'agent de développement, secteur sport, rencontre régulièrement le conseil d'administration du club et procède à l'évaluation de son offre de service. En annexe, on retrouve le plan d'action, en lien avec la présente convention, du Club de soccer les Boucaniers pour l'année 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Par ailleurs, les crédits nécessaires pour le versement de la contribution sont disponibles au budget 2015 de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision positive permettra de renforcer la participation du milieu à la prise en charge des activités de sports et de loisirs auprès des jeunes de 3 à 17 ans dans Ville-Marie. L'absence de contribution diminuerait la qualité de l'offre de service et entraînerait une hausse des frais d'inscription, ce qui aurait un impact sur l'accessibilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités du Club de soccer les Boucaniers figurent dans les outils de promotion de l'arrondissement de Ville-Marie, incluant le site internet de l'arrondissement et de la Ville. De plus, l'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et ses inscriptions pour chacune des deux sessions d'activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La programmation estivale se déroule de mai à octobre tandis que la programmation hivernale se tient de novembre à avril.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David SAUVÉ
Agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives pour Josée
Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-29

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1156802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 70 000 \$ à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement du Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des organismes

Attendu la résolution CA08 240130 du 4 mars 2008 d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (CA-24-034.2) D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes:

- 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire de la Société de développement commercial;
- 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire de la Société de développement commercial;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décision.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-02 15:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 70 000 \$ à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement du Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des organismes

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur déléguant aux conseils d'arrondissement les compétences du conseil en matière de Sociétés de développement commercial (CM03-0623). Le 7e alinéa de l'article 1 de ce règlement indique que le conseil de la ville délègue entre autres aux conseils d'arrondissement le pouvoir suivant :

- les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de la Loi des Cités et Villes en vue d'accorder des subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie a inscrit à son budget les montants nécessaires à l'application du nouveau Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA04 241136 (7 décembre 2004)

D'adopter le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial. (CA-24-034).

Résolution CA06 240283 (2 mai 2006)

D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial. (CA-24-034.1).

Résolution CA08 240130 (4 mars 2008)

D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial. (CA-24-034.2).

DESCRIPTION

Selon les dispositions prévues au règlement modifié, le montant de la subvention pour chaque organisme est établi à 35 000 \$.

La totalité de la subvention devra couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des Sociétés de développement commercial, à l'exclusion de toute rémunération versée à leurs membres, ainsi que les frais prévus pour l'engagement du personnel.

JUSTIFICATION

L'aide financière de l'arrondissement à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement du Quartier latin est importante pour que ces dernières s'acquittent de la mise en oeuvre de leur Plan d'action pour l'année 2015, devant favoriser le développement économique et commercial de leur secteur respectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un poste budgétaire qui inclut cette contribution financière à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement du Quartier latin est inscrit au budget 2015 de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le conseil d'arrondissement ayant déjà approuvé le budget de ces Sociétés de développement commercial, il se doit de leur verser une contribution financière conforme aux normes du règlement sur les subventions en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement après que le conseil d'arrondissement aura adopté la résolution à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (CA-24-034.2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE

.

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2015-01-29



Dossier # : 1156802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement économique Ville-Marie pour parrainer le Concours québécois en entrepreneuriat 2015 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 \$

D'approuver la convention avec la Société de développement économique Ville-Marie pour lui permettre, en partenariat avec l'arrondissement, de parrainer le Concours québécois en entrepreneuriat 2015;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-02 15:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1156802001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement économique Ville-Marie pour parrainer le Concours québécois en entrepreneuriat 2015 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le *Concours québécois en entrepreneuriat - division sud-ouest de l'Île et Ville-Marie* , qui en sera à sa 17^e édition en 2015, est un organisme à but non lucratif maintenant reconnu comme le plus grand concours annuel en vue de promouvoir l'entrepreneuriat au Québec. Unique événement entrepreneurial de cette envergure, il couvre intégralement le territoire québécois (échelon local, régional et national) et mobilise l'ensemble du réseau de l'éducation (primaire, secondaire, collégial, universitaire) en synergie avec les principaux acteurs du développement socio-économique du Québec.

Au fil du temps, le concours s'est affirmé comme étant un événement rassembleur qui dynamise et stimule le développement de la culture entrepreneuriale du milieu. Il en va de même pour la création de nouvelles entreprises qui engendre, aussi, de nombreux emplois. Le *Concours en entrepreneuriat - division sud-ouest de l'Île et Ville-Marie*, organisé par la Société de développement économique de Ville-Marie (SDÉVM) c'est : plus de 80 nouveaux projets d'entreprises, un lancement et un gala réunissant plus de 200 personnes provenant du milieu des affaires, le soutien et la participation de plusieurs entreprises déjà établies et l'appui de nombreux représentants politiques qui ont à coeur le développement économique.

La Société de développement économique Ville-Marie (CLD)

La SDÉVM (CLD) coordonne des services de première ligne en entrepreneurship. Ces services sont offerts aux PME en démarrage ou déjà en opération, tant en économie de marché qu'en économie sociale. La SDÉVM (CLD) est la porte d'entrée des programmes Fonds local d'investissement (FLI), Jeunes Promoteurs, Fonds d'économie social (FES) et SOLIDE Ville-Marie. Elle est également mandataire de la Société d'Investissement Jeunesse. Dans l'exercice 2013-14, la SDÉVM a soutenu des projets au centre-ville dans les entreprises d'économie de marché, principalement dans le secteur des technologies pour un montant de prêt de **2 030 500 \$** générant **plus de 7 000 000 000 \$ d'investissement au centre-ville de Montréal**. Notre mandataire travaille pour déboursier ces appuis dans les meilleurs délais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240084 (1140154001)

D'approuver la convention avec la Société de développement économique Ville-Marie pour parrainer le Concours québécois en entrepreneuriat 2014 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 \$

CA12 240029 (7 février 2012)

D'approuver la convention avec la Société de développement économique Ville-Marie (CLD) pour lui permettre, en partenariat avec l'arrondissement, de parrainer le Concours québécois en entrepreneuriat 2011;

D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA11 240074 (14 mars 2011)

D'approuver la convention avec la Société de développement économique Ville-Marie (CLD) pour lui permettre, en partenariat avec l'arrondissement, de parrainer le Concours québécois en entrepreneuriat 2011;

D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

L'offre de partenariat de la SDÉVM donne la possibilité à l'arrondissement de se faire connaître auprès des différents acteurs du développement économique régional et de découvrir la jeune relève entrepreneuriale.

Cette année, en contribuant pour un montant de 1 000 \$, l'arrondissement de Ville-Marie pourra bénéficier en contrepartie d'un soutien à la relève entrepreneuriale, de la visibilité suivante lors du concours local dans le volet création d'entreprises :

- Logo de l'arrondissement sur le programme souvenir;
- Mention lors de la soirée de remise des prix locaux;
- Logo de l'arrondissement dans le document power point diffusé en boucle au cours de la soirée de remise de prix;
- Invitation à la soirée de remise de prix;
- Logo de l'arrondissement sur l'invitation de la soirée de remise de prix;
- Logo de l'arrondissement sur le site Internet de la SDÉVM (CLD);
- Logo ou nom de l'arrondissement lors du communiqué de presse annonçant les gagnants;
- Affichage de la bannière de l'arrondissement lors de la soirée de remise des prix;
- Possibilité de remise d'un prix durant la soirée par un(e) élu(e) ou directeur/trice de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Notre mandataire CLD, la SDÉVM est associée au Concours québécois en entrepreneuriat depuis maintenant plus de 10 ans, dans le volet Création d'entreprise. La SDÉVM (CLD) veillera à ce que le concours, tout comme ses lauréats et ses lauréates et ses commanditaires, retirent le maximum de visibilité.

Nous voyons dans cette proposition de partenariat, une occasion intéressante à saisir pour soutenir l'entrepreneuriat à Montréal et nous considérerons le concours comme un outil et un véhicule tout désigné pour concrétiser une partie de notre mandat. La contribution de

l'arrondissement de Ville-Marie traduit son engagement d'affirmer son leadership dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'éducation ou du développement des affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant nécessaire au versement de cette contribution financière sera pris à même le poste budgétaire "subvention à d'autres organismes" prévu au budget de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du gala en avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Isabelle ROUGIER)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE

.

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2015-01-29



Dossier # : 1152817001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, pour approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Mission Saint-Michael pour la mise en place et la coordination d'une halte -chaleur et accorder une contribution de 15 000 \$

D'approuver la convention avec la Mission Saint-Michael pour la mise en place et la coordination de la halte chaleur;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} mars et du 1^{er} décembre au 31 décembre 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-03 11:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152817001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, pour approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Mission Saint-Michael pour la mise en place et la coordination d'une halte-chaueur et accorder une contribution de 15 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Maire de Montréal a mandaté l'arrondissement en vue d'implanter une halte-chaueur mise à la disposition des personnes sans-abri durant les périodes de froid extrême. Il s'agit d'une mesure particulière déployée à l'intention des personnes itinérantes qui refusent d'aller dans les refuges. La Mission Saint Michael accepte de devenir une halte-chaueur durant les nuits de froid extrême et d'ouvrir ses portes à des personnes itinérantes afin qu'elles puissent se réchauffer. Il s'agit d'une intervention concertée et coordonnée dans l'espace public qui vient se greffer aux mesures municipales existantes – refuges, navette qui sillonne les rues du centre-ville, centre de répit et de dégrisement – et qui s'adresse tout particulièrement à un nombre limité de personnes sans abri réfractaires à intégrer ces ressources.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La halte-chaueur s'intégrera au Plan particulier d'intervention (PPI) – froid extrême pour les personnes vulnérables dont les itinérants, lequel est actuellement en élaboration au Centre de sécurité civile de la Ville, ainsi qu'aux mesures hivernales du Réseau Itinérance montréalais, par l'entremise de la participation de la Ville au comité des Services d'hébergement d'urgence (SHU). Une collaboration étroite avec l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) et les travailleurs de rue, est essentielle pour s'assurer de l'arrimage entre la halte-chaueur et les autres ressources.

Principales caractéristiques de la halte-chaueur :

- la halte ouvrira du 1^{er} janvier au 1^{er} mars et du 1^{er} décembre au 31 décembre inclusivement, lorsque la température atteint - 27⁰C franc ou - 27⁰C ressenti
- la halte accueille les personnes en situation d'itinérance réfractaires aux refuges notamment celles accompagnées de leur animal de compagnie (chien, chat); la halte peut accueillir un maximum de trois chiens
- pour des raisons d'espace et de sécurité, la capacité visée est de trente personnes.

- Conséquemment, selon la fréquentation, il pourrait y avoir une rotation des personnes
- il est permis d'entrer, de sortir à l'extérieur et de revenir
 - les heures d'ouverture sont de 21h00 à 7h00

JUSTIFICATION

Cette contribution financière couvre les coûts associés au projet pilote, notamment l'embauche d'un intervenant professionnel qualifié et d'expérience, d'un gardien de sécurité, les frais d'entretien, de chauffage et d'électricité, ainsi que de transport vers d'autres ressources. Un léger goûter (céréales, breuvage chaud, soupe) sera offert.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par cette ressource de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 — Être solidaire et l'Action 36 — Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mesure de prévention mise à la disposition des personnes vulnérables et itinérantes qui refusent d'intégrer les refuges qui leurs sont destinés, malgré la capacité de ces derniers à accueillir toute personne dans le besoin, dans les périodes hivernales de froid extrême.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2015 Présentation au CA pour approbation.
Mars 2015 Compilation des données et bilan intérimaire du projet.
Décembre 2015 Fin du projet, évaluation et reconduction potentielle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruna VIANA
Conseillère en développement communautaire
pour Josée Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-23

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1156890011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 85 855 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Village pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 85 855 00 \$ dans le cadre du budget Montréal.net. D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-04 13:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156890011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 85 855 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur déléguant aux conseil d'arrondissement les compétences du conseil en matière de Sociétés de développement commercial (CM03-0623). Le 7e alinéa de l'article 1 de ce règlement indique que le conseil délègue entre autres aux conseils d'arrondissement le pouvoir suivant:

- les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de la Loi des Cités et Villes en vue d'accorder des subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie a inscrit à son budget les montants nécessaires à l'application du nouveau règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1144173002, CA14 240253 - 7 mai 2014, Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour assurer la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014 et accorder une contribution de 85 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

A sa séance du 21 décembre 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement économique pour les années 2011 et 2012 (Résolution CA10240637).

DESCRIPTION

Ce dossier couvre la subvention qui sera versée à la Société de développement commercial du Village pour la réalisation de son plan d'action propreté 2015 ainsi que la sous-traitance à l'organisme Tapaj.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie contribue ainsi à la vitalité du secteur commercial important qu'est la SDC du Village est un milieu d'affaire dynamique, une destination touristique de premier plan, un milieu gastronomique d'exception et un lieu recherché pour la qualité de ses commerces offrant un service à la clientèle personnalisé et ce 12 mois par année

L'aide financière servira à réaliser un projet ayant un impacts significatif sur la propreté dans ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

« La provenance identifiée au présent dossier est un financement temporaire et une écriture visant la régularisation sera enregistrée lorsque les crédits corporatifs pour le programme de propreté (Montréal.Net) 2015 auront été transférés à l'arrondissement »

Provenance (financement temporaire) : 2438-0010000-306100-01819-66501

Imputation : 2438-0010000-306164-03101-61900-016491-0000-000000-**028037**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-29

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1156890012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec TAPAJ - Spectre de rue, pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Approuver la convention, pour l'année 2015, avec Spectre de rue, pour le programme TAPAJ, pour la réalisation du programme « propreté » pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 70 000,00 \$ dans le cadre du budget Montréal.net.
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-04 15:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156890012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec TAPAJ - Spectre de rue, pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2000, le programme TAPAJ intervient auprès de jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, en leurs offrant divers plateaux de travail payés à la journée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le programme TAPAJ a comme projet de procéder à l'entretien des trottoirs et des bordures de la rue Ontario est, entre la rue De Lorimier et l'avenue Savoie, la rue Amherst, entre les rues Ontario et Robin ainsi que les rues Saint-Hubert et Berri, entre Ontario et Sainte-Catherine ainsi que le boulevard De Maisonneuve, entre Berri et De Lorimier). L'objectif du programme est de permettre à ces jeunes de se remettre en action et de favoriser une future insertion sociale. Il sera proposé à quatre participants des semaines de travail de 3 ou 4 jours, afin d'assurer un entretien durant toute l'année 7 jours sur 7.

JUSTIFICATION

En plus d'aider certains jeunes à la réinsertion sociale, l'aide financière servira à réaliser un projet ayant un impacts significatif sur la propreté et permettra d'accroître la propreté dans ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

«La provenance identifiée au présent dossier est un financement temporaire et une écriture visant la régularisation sera enregistrée lorsque les crédits corporatifs pour le programme de propreté (Montréal.Net) 2015 auront été transférés à l'arrondissement»

Provenance (financement temporaire) : 2438-0010000-306100-01819-66501

Imputation : 2438-0010000-306164-03101-61900-016491-0000-000000-**028037**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration des conditions de vie des jeunes de la rue et des personnes itinérantes et facilitation de la cohabitation entre les personnes marginalisées et les citoyens

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2015-01-28



Dossier # : 1156890013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 89 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 89 000,00 \$ dans le cadre du budget Montréal.net.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-04 15:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156890013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 89 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur déléguant aux conseil d'arrondissement les compétences du conseil en matière de Sociétés de développement commercial (CM03-0623). Le 7e alinéa de l'article 1 de ce règlement indique que le conseil délègue entre autres aux conseils d'arrondissement le pouvoir suivant:

- les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de la Loi des Cités et Villes en vue d'accorder des subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie a inscrit à son budget les montants nécessaires à l'application du nouveau règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1144173001 - CA14 240254 - 7 mai 2014, Approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique pour assurer la mise en oeuvre du plan d'action 2014, et accorder une contribution de 80 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

A sa séance du 21 décembre 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement économique pour les années 2011 et 2012 (Résolution **CA10240637**).

A sa séance du 31 mars 2012, le conseil d'arrondissement a approuvé le plan d'action 2012 de SDC du Vieux Montréal.(**Résolution 1120519007**)

DESCRIPTION

Ce dossier couvre la subvention qui sera versée à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour la réalisation de son plan d'action propreté 2015.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie contribue ainsi à la vitalité du secteur commercial important qu'est le Vieux-Montréal via sa SDC qui veut mettre l'emphase sur le fait que le Vieux-Montréal est un milieu d'affaire dynamique, une destination touristique de premier plan, un milieu gastronomique d'exception et un lieu recherché pour la qualité de ses commerces offrant un service à la clientèle personnalisé et ce 12 mois par année.

L'aide financière servira à réaliser un projets ayant un impact significatif sur la propreté de ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

«La provenance identifiée au présent dossier est un financement temporaire et une écriture visant la régularisation sera enregistrée lorsque les crédits corporatifs pour le programme de propreté (Montréal.Net) 2015 auront été transférés à l'arrondissement »

Provenance (financement temporaire) : 2438-0010000-306100-01819-66501

Imputation : 2438-0010000-306164-03101-61900-016491-0000-000000-**028037**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-28

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1156890014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2015, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 80 892 \$

Approuver la convention avec Sac à dos pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015 dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois, et accorder une contribution de 80 892 \$ dans le cadre du budget Montréal.net D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-04 15:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156890014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2015, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 80 892 \$

CONTENU

CONTEXTE

Suite au succès du programme propreté dans le secteur de la rue St-Laurent piloté par l'organisme Sac à Dos l'arrondissement souhaite poursuivre ce partenariat. Soucieux de mettre en place des actions concrètes pour l'entretien du secteur de la rue Saint-Laurent, l'arrondissement de Ville-Marie a décidé de renouveler la contribution a l'organisme de réinsertion sociale.

Depuis plusieurs années, cet organisme contribue grandement au maintien de la propreté sur le territoire de l'arrondissement et est un acteur important dans la réintégration des personnes marginalisées.

L'accroissement de la propreté dans le secteur du quartier Chinois aura un impact significatif sur la propreté de ce secteur touristique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1134173005 - CA13 240693 du 10 décembre 2013, approuver la convention, pour l'année 2014, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 71 984 \$

DESCRIPTION

Accorder une contribution pour le financement des activités de propreté sur le territoire du Faubourg Saint-Laurent et du quartier Chinois avec l'ajout de deux ressources supplémentaires.

JUSTIFICATION

À la demande de l'arrondissement, l'organisme Sac à dos propose d'accroître les efforts concernant la propreté sur le territoire Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois en ayant des équipes sur le terrain 7 jours par semaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

« La provenance identifiée au présent dossier est un financement temporaire et une écriture visant la régularisation sera enregistrée lorsque les crédits corporatifs pour le programme de propreté (Montréal.Net) 2015 auront été transférés à l'arrondissement »
Provenance (financement temporaire) : 2438-0010000-306100-01819-66501

Imputation : 2438-0010000-306164-03101-61900-016491-0000-000000-**028037**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2015-01-29



Dossier # : 1156890015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 75 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 75 000,00\$ dans le cadre du budget Montréal.net

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-04 15:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156890015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 75 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur déléguant aux conseil d'arrondissement les compétences du conseil en matière de Sociétés de développement commercial (CM03-0623). Le 7e alinéa de l'article 1 de ce règlement indique que le conseil délègue entre autres aux conseils d'arrondissement le pouvoir suivant:

- les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de la Loi des Cités et Villes en vue d'accorder des subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie a inscrit à son budget les montants nécessaires à l'application du nouveau règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240251 du 7 mai 2014 - 1144173003 Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour assurer la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

A sa séance du 21 décembre 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement économique pour les années 2011 et 2012 (Résolution CA10240637).

DESCRIPTION

Ce dossier couvre la subvention qui sera versée à la Société de développement commercial du Quartier Latin pour la réalisation de son plan d'action propreté 2015.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie contribue ainsi à la vitalité du secteur commercial important qu'est le Quarter Latin via sa SDC qui veut mettre l'emphase sur le fait que le Quartier latin est un milieu d'affaire dynamique, une destination touristique de premier plan, un milieu gastronomique d'exception et un lieu recherché pour la qualité de ses commerces offrant un service à la clientèle personnalisé et ce 12 mois par année.

L'aide financière servira à réaliser un projets ayant un impact significatif sur la propreté de ce secteur

ASPECT(S) FINANCIER(S)

« La provenance identifiée au présent dossier est un financement temporaire et une écriture visant la régularisation sera enregistrée lorsque les crédits corporatifs pour le programme de propreté (Montréal.Net) 2015 auront été transférés à l'arrondissement »

Provenance (financement temporaire) : 2438-0010000-306100-01819-66501

Imputation : 2438-0010000-306164-03101-61900-016491-0000-000000-**028037**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-28

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1156255001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec La virée des ateliers dans le cadre de l'évènement « La Virée des ateliers » et accorder une contribution de 15 000 \$

D'approuver la convention avec La Virée des Ateliers dans le cadre d'un soutien financier hors programme;
D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, la contribution de 15 000 \$ à La Virée des Ateliers;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-04 16:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156255001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec La virée des ateliers dans le cadre de l'évènement « La Virée des ateliers » et accorder une contribution de 15 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a reçu une demande de soutien financier de l'organisme à but non lucratif La Virée des Ateliers pour l'évènement portant le même nom, implanté dans le quartier Sainte-Marie, ciblé par un programme particulier d'urbanisme.

L'évènement qui en est à sa 8e édition cette année, était organisé depuis 2012 par la Société d'investissement Sainte-Marie (SIMS). Cette dernière ayant cessé ses activités depuis juillet 2014, les artistes, artisans et designers de la rue Parthenais ont créé l'OSBL La Virée des Ateliers, afin de reprendre la gestion et la mise en oeuvre de l'évènement.

Ce projet ne cadre pas tout à fait dans le *Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017* , mais compte tenu de sa valeur ajoutée en terme de soutien au développement du pôle culturel des Faubourgs et le contexte de transition pour l'organisme organisateur, la Division de l'urbanisme et du développement économique recommande un soutien financier particulier à cet évènement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À sa séance du 8 avril 2014, le conseil d'arrondissement a approuvé la convention avec la Société d'investissement Sainte-Marie dans le cadre d'un soutien financier hors programme et a accordé une contribution de 15 000 \$ provenant du budget de fonctionnement (CA14 240148).

DESCRIPTION

La 8e édition de l'évènement " la Virée des Ateliers " se tiendra sur la rue Parthenais du 30 avril au 3 mai 2015.

L'évènement d'une durée de quatre jours est une opportunité unique d'ouvrir au public et aux professionnels les portes des édifices de la Grover, du Chat des artistes et la coopérative Lézarts (la Chaufferie) leur permettant de magasiner, de découvrir et d'échanger directement avec les artistes et entrepreneurs de la rue Parthenais. Par sa concentration des travailleurs culturels, ce secteur est reconnu dans le programme particulier d'urbanisme de Sainte-Marie comme étant un pôle d'emplois. Rassemblant les

secteurs en arts visuels, des métiers d'art et de la mode, en 2014 ce sont 118 créateurs qui ont accueilli près de 10 000 visiteurs. Un plan de communication et marketing complet assurera la visibilité de l'événement et le maintien de son achalandage.

JUSTIFICATION

L'aide financière de l'arrondissement servira à la réalisation et la promotion de l'événement La Virée des Ateliers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de 15 000 \$, provenant du budget de fonctionnement.
La contribution financière de l'arrondissement portera sur le remboursement d'une partie des coûts admissibles alloués à la visibilité de l'événement, la signalétique et pavoisement, ainsi qu'à l'animation, tel que prévue dans la convention avec l'organisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier de l'arrondissement aidera l'événement dans cette année de transition, et vient en appui au développement du secteur ciblé par le PPU du quartier Sainte-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une entente de visibilité, de communication et de promotion du projet est prévue dans la convention avec l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Isabelle ROUGIER)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire adjointe au développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-29

Sylvain VILLENEUVE
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



Dossier # : 1156893001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Approuver un contrat de services de 243 747 \$, pour l'année 2015, avec Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 243 747 \$

D'approuver le contrat de services avec Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM) pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de Ville-Marie et autoriser une dépense de 243 747 \$ taxes incluses

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-05 15:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156893001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Approuver un contrat de services de 243 747 \$, pour l'année 2015, avec Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 243 747 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'installation de cette oeuvre permettra aux citoyens et aux visiteurs de découvrir ou de revoir des sculptures florales qui ont été présentées aux Mosaïcultures Internationales de Montréal au Jardin Botanique de 2013 .

Partout où ils sont présentés, ses films recueillent l'admiration du milieu du cinéma, mais surtout celle du grand public qui y trouve des raisons d'espérer et des motivations à agir. *L'Homme qui planta t des arbres suscite* partout sur la planète des mouvements spontanés de citoyens qui se mettent à planter des arbres eux aussi, ou bien s'en inspirent pour des initiatives locales appropriées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA13 240323 : Autoriser une dépense de 75 000\$ pour la réalisation de l'oeuvre florale qui représentera l'arrondissement de Ville-Marie aux Mosaïcultures Internationales de Montréal qui se dérouleront au Jardin Botanique du 22 juin au 29 septembre 2015.
 Dossier 1140411002 inscrit à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement : autoriser une affectation de surplus de 960 000\$ pour la bonification des activités de verdissement et d'embellissement.

DESCRIPTION

Approuver le contrat de services avec Mosaïcultures Internationales de Montréal (fournisseur no 120726) pour la location , le montage et le démontage ainsi que la vidange de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de Ville-Marie et autoriser une dépense de 222 573,50\$.

JUSTIFICATION

Ce projet est effectué dans le cadre de l'embellissement et du verdissage de l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance 2438-0010000-306112-07163-66590
Imputation: 2438-0010000-306117-07163-54590

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début 2015/05/26 - Fin 2015/10/18

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

José PIERRE
Chef de division parcs

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2015-01-16

**Dossier # : 1150619001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 28 800 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 500 \$ à l'Écomusée de la maison du fier monde
- 5 000 \$ à la Fondation Émergence Inc.
- 1 500 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde Inc.
(pour le spectacle annuel de patinage artistique)
- 500 \$ à OFF.T.A.
- 2 000 \$ à Projet T.R.I.P.
- 2 000 \$ au Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal Inc. (CÉAF)
- 3 000 \$ au Festival Montréal en lumière Inc.
- 4 800 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde Inc.
(pour le fonctionnement de l'organisme)
- 4 500 \$ au Club optimiste St-Jacques de Montréal
- 500 \$ au Service des loisirs St-Jacques de Montréal
- 2 500 \$ à la Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants

D'imputer cette dépense totale de 28 800 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par**Le****Signataire :**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150619001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 28 800 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

--	--

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): Voir autre page

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
625 \$	L'Écomusée de la maison du fier monde Inc. / Événement: 14e encan bénéfice qui aura lieu le 5 mai 2015 Monsieur René Binette, directeur 2050, rue Amherst Montréal (QC) H2L 3L8 Téléphone: 514-528-8444
5 000 \$	Fondation Émergence Inc. / Campagne de sensibilisation 2015 sous le thème "Les allié-e-s" Madame Martine Roy, présidente 3155, rue Hochelaga (bureau 201) Montréal (QC) H1W 1G4 Téléphone: 514-866-6788
375 \$	Association sportive et communautaire Camillien-Houde Inc. / Événement: Spectacle annuel de patinage artistique qui aura lieu les 18 et 19 avril 2015 Madame Céline Gauthier 2022, rue de la Visitation

Montréal (QC) H2L 3C7
Téléphone: 514-570-8581

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 6 500 \$
/ suite

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500 \$	OFF.T.A. / Événement: 9e édition du Festival OFFTA qui aura lieu du 27 mai au 4 juin 2015 Madame Julie Elmlinger, présidente 7285, rue Chabot Montréal (QC) H2R 2A4 Téléphone: 514-791-4773

DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 5 000 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
625 \$	L'Écomusée du la maison du fier monde Inc. / Événement: 14e encan bénéfice qui aura lieu le 5 mai 2015 Monsieur René Binette, directeur 2050, rue Amherst Montréal (QC) H2L 3L8 Téléphone: 514-528-8444
2 000 \$	Projet T.R.I.P. / Fonctionnement de l'organisme Monsieur René Obregon-Ida, directeur 2000, rue Parthenais Montréal (QC) H2K 3S9 Téléphone: 514-596-5711, poste 7722
375 \$	Association sportive et communautaire Camillien-Houde Inc. / Événement: Spectacle annuel de patinage artistique qui aura lieu les 18 et 19 avril 2015 Madame Céline Gauthier 2022, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C7 Téléphone: 514-570-8581
2 000 \$ DG-DM- AR24-15- 279	Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal Inc. (CÉAF) / Événement collectif: Mois des artistes du CÉAF 2015" Madame Isabelle Lapointe Sénécal 2422, boulevard de Maisonneuve Est Montréal (QC) H2K 2E9 Téléphone: 514-524-3901

DISTRICT DE SAINT-JACQUES: Voir autre page

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
---------	-----------------------------------

3 000 \$	<p>Festival Montréal en lumière Inc. / Événement: 12e édition de la Nuit à blanche à Montréal qui aura lieu du 28 février au 1er mars 2015 Madame Marie-Josée Asselin 400, boulevard de Maisonneuve Ouest (9e étage) Montréal (QC) H3A 1L4 Téléphone: 514-525-7732, poste 5518</p>
625 \$	<p>L'Écomusée du la maison du fier monde Inc. / Événement: 14e encan bénéfice qui aura lieu le 5 mai 2015 Monsieur René Binette, directeur 2050, rue Amherst Montréal (QC) H2L 3L8 Téléphone: 514-528-8444</p>

DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 13 800 \$
 / suite

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
4 800 \$	<p>Association sportive et communautaire Camillien-Houde Inc. / Fonctionnement de l'organisme Monsieur Michel Godin, vice-président 2022, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C7 Téléphone: 514-571-3678</p>
375 \$	<p>Association sportive et communautaire Camillien-Houde Inc. / Événement: Spectacle annuel de patinage artistique qui aura lieu les 18 et 19 avril 2015 Madame Céline Gauthier 2022, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C7 Téléphone: 514-570-8581</p>
4 500 \$	<p>Club optimiste St-Jacques de Montréal / Fonctionnement de l'organisme Monsieur Pierre Monette, président 1750, rue Beaudry Montréal (QC) 514-527-2119 Téléphone: 514-522-2033</p>
500 \$	<p>Service des loisirs St-Jacques de Montréal / Fonctionnement de l'organisme Monsieur Alexandre Schmerber 200, rue Ontario Est (suite 3004) Montréal (QC) H2X 1H3 Téléphone: 514-872-8207</p>

DISTRICT DE PETER-MCGILL: 3 500 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
----------------	------------------------------------------

2 500 \$	<p>La Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants / Fonctionnement de l'organisme Monsieur Pierre Simard 3400, boulevard de Maisonneuve Ouest Montréal (QC) H3Z 3B8 Téléphone: 514-934-4846</p>
625 \$	<p>L'Écomusée du la maison du fier monde Inc. / Événement: 14e encan bénéfice qui aura lieu le 5 mai 2015 Monsieur René Binette, directeur 2050, rue Amherst Montréal (QC) H2L 3L8 Téléphone: 514-528-8444</p>
375 \$	<p>Association sportive et communautaire Camillien-Houde Inc. / Événement: Spectacle annuel de patinage artistique qui aura lieu les 18 et 19 avril 2015 Madame Céline Gauthier 2022, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C7 Téléphone: 514-570-8581</p>

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUIMET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-14

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1156875004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de deux ans aux trois plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat de 68 479,10 \$ à Entreprise S. Loiseau inc., un contrat de 78 183 \$ à Excavation R. L'Écuyer et fils inc. et un contrat de 82 460,08 \$ à Les Pavages Dancar (2009) inc. pour la location de 3 rétrocaveuses. avec opérateurs et autoriser une dépense totale approximative de 454 245,80 \$ (appel d'offres 14-14092 - 5 soumissionnaires)

D'autoriser, sur une période de 2 ans, soit du 1er décembre 2014 au 31 mars 2016, une dépense totale approximative de 454 245,80 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour la location de 3 rétrocaveuses avec opérateurs et entretien;

D'accorder à cette fin les contrats suivants :

- contrat de location d'une rétrocaveuse à Entreprise S. Loiseau inc. au prix unitaire de 74,45 \$/h;
- contrat de location d'une rétrocaveuse à Excavation R. Lécuyer et fils inc. au prix unitaire de 85 \$/h;
- contrat de location d'une rétrocaveuse à Les Pavages Dancar (2009) inc. au prix unitaire de 89,65 \$/h;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-06 13:34

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1156875004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de deux ans aux trois plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat de 68 479,10 \$ à Entreprise S. Loiseau inc., un contrat de 78 183 \$ à Excavation R. L'Écuyer et fils inc. et un contrat de 82 460,08 \$ à Les Pavages Dancar (2009) inc. pour la location de 3 rétrocaveuses. avec opérateurs et autoriser une dépense totale approximative de 454 245,80 \$ (appel d'offres 14-14092 - 5 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

La Division de la voirie requiert les services de trois (3) rétrocaveuses avec opérateurs pour un total approximatif de 800 heures chacune pour des opérations hivernales dans l'enceinte des sites de disposition de neige Fullum et Wellington, et ce pour les saisons hivernales 2014/2015 et 2015/2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La location de rétrocaveuses avec opérateurs est nécessaire pour dégager la trémie au-dessus des chutes à neige et pour déneiger les débordements aux abords.
L'arrondissement est responsable de la chute Wellington et depuis janvier 2014 de la chute Fullum

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Centre de responsabilité : Chute Wellington 114060, chute Fullum 114061

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la concertation des arrondissements , Direction (Michel FRENETTE)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2015-01-28



Dossier # : 1152817002

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les conventions avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie et accorder un montant de 52 500 \$ conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles

D'approuver les 2 conventions avec le Carrefour de ressources en interculturel (CRIC) et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie (CCLSCA) conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI;
D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 37 500 \$ au Carrefour de ressources en interculturel (CRIC);
- 15 000 \$ au Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie (CCLSCA).

D'imputer cette dépense totale de 52 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire : _____

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1152817002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie et accorder un montant de 52 500 \$ conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En 2014, la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ont renouvelé leur partenariat en signant une nouvelle entente couvrant une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016. Un consensus entre les parties reconnaît certains principes directeurs tels que l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds. On retrouve ces mêmes éléments dans le protocole actuel.

La Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ont ciblé les axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination. Les deux parties se sont également entendues sur la consolidation des projets déjà existants dans l'entente et générant des résultats probants auprès des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes ou issues de l'immigration vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0818 Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 / autoriser la réception d'un montant de 3 100 000 \$.

DESCRIPTION

Organisme : Carrefour de ressources en interculturel (CRIC)

Projet : Femmes-Relais

Montant : 37 500 \$

Reconduction : Le projet Femmes-Relais interculturelles vise à accompagner 330 familles nouvellement arrivées dans le quartier Centre-Sud par le biais de 18 femmes (15 femmes immigrantes et 3 femmes québécoises). Le projet a trois volets : le programme de formation des femmes-relais; l'accompagnement des familles dans leur langue vers les ressources communautaires et publiques (écoles, CPE, organismes); encourager l'implication citoyenne des femmes et des personnes accompagnées.

Organisme : Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie (CCLSCA)

Projet : Femmes en action

Montant : 15 000 \$

Reconduction : Le projet se déroule dans un contexte où une forte proportion de personnes immigrantes, dont beaucoup de femmes, vivent dans 4 HLM subissant l'isolement et l'exclusion sociale. La barrière linguistique empêche leur potentiel d'intégration. Pour y remédier, des cours de francisation seront dispensés à une vingtaine de femmes au centre communautaire. On poursuivra également des activités de groupe diversifiées, dans une optique d'empowerment. Fait à signaler, la coordonnatrice ainsi que son assistante sont issues du groupe de participantes. En 2014, le nombre de ces dernières a augmenté de 60%.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une reconduction de projets dont les résultats en relations interculturelles s'avèrent probants et significatifs. Les projets répondent aux orientations de la Ville dans le domaine de la diversité ethnoculturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AF – Général – Ville de Montréal / Crédits associés à des revenus dédiés / MICC - Projets contributions financières / Autres - Activités culturelles / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes / CRIC - Ville-Marie 2101-0014000-111203-07289-61900-016491-0000-000737-000000-00000-00000	Carrefour de ressources en interculturel (CRIC)	37 500 \$
AF – Général – Ville de Montréal / Crédits associés à des revenus dédiés / MICC - Projets contributions financières / Autres - Activités culturelles / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes / Centre Comm. St-Catherine 2101-0014000-111203-07289-61900-016491-0000-000736-000000-00000-00000	Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie (CCLSCA)	15 000 \$

- Les crédits sont réservés par les demandes d'achat (DA) numéros 362754 et 363067.
- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent le rapprochement interculturel et une meilleure intégration sociale des citoyennes d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence. Grâce à leur expertise, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les personnes ciblées, les organismes promoteurs favorisent l'intégration de ces communautés à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les protocoles de visibilité de l'entente Ville-MIDI (annexe B de la convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et de la Direction de la diversité sociale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

En préparation :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Claire BRADET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruna VIANA
Conseillère en développement communautaire
pour Josée Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2015-01-22



Dossier # : 1142701085

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 novembre 2014

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-09 10:46

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701085

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 novembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.
La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2014-12-18



Dossier # : 1152701001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 décembre 2014

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-21 10:58

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152701001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-21

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1156890009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, de 150 000 \$, pour l'année 2015, afin de financer certains contrats d'enlèvement de graffitis en hauteur dans l'arrondissement de Ville-Marie

D'affecter une somme de 150 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de financer certains contrats d'enlèvements de graffitis en hauteur dans l'arrondissement de Ville-Marie;
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-21 11:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1156890009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, de 150 000 \$, pour l'année 2015, afin de financer certains contrats d'enlèvement de graffitis en hauteur dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU**CONTEXTE**

Nous avons constaté, dans le programme d'enlèvement général des graffitis, une baisse des graffitis à grande surface. Cependant, une recrudescence s'est fait sentir cette année sur les tags initiant un méfait ou bien pour baliser un territoire de gang de rues. Malgré notre constat, nous travaillons très fort depuis deux ans sur les graffitis situés à plus de 5 m du sol et qui sont en vue, pour certain, depuis plusieurs décennies.

Suite à ce constat, la direction des travaux publics a entrepris des travaux d'enlèvement de graffitis sur vingt-quatre bâtiments en hauteur en 2013, sur trente-quatre bâtiments en 2014 et désire poursuivre pour 2015.

Plusieurs demandes d'enlèvement émanent du propriétaire directement. Dans la préparation et la planification des travaux à effectuer en 2015, nous voulons mettre en priorité les dix bâtiments situés dans le secteur du Vieux-Montréal qui n'ont pu être traités en 2014 étant donné que nous n'avons pas reçu l'autorisation du Ministère de la culture car neuf de ces bâtiments sont patrimoniaux.

L'enlèvement des graffitis en hauteur fait partie du plan d'embellissement et de propreté de l'arrondissement de Ville-Marie et privilégie aussi le sentiment de sécurité des citoyens et touristes qui y habitent ou y circulent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240168 - 8 Avril 2014 - 1144206011: Autoriser une affectation de surplus de 125 000 \$ afin de financer certains contrats d'enlèvement de graffitis en hauteur dans l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Utiliser les surplus de l'arrondissement de Ville-Marie pour financer la réalisation d'enlèvement de graffitis en hauteur sur trente-cinq bâtiments

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nous évaluons que les travaux à effectuer coûteront approximativement 150 000 \$. Des appels d'offres sur invitation seront préparés en vue d'obtenir le meilleur prix.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enlèvement des graffitis souscrit au programme de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme contribue à l'amélioration globale de la qualité du milieu de vie et de la propreté dans l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement réalisera une campagne de sensibilisation invitant les citoyens à nous appuyer dans les efforts à dénoncer ces actes d'incivilité et faciliter la rapidité de nos actions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2015-01-16



Dossier # : 1154870001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

De prendre acte du dépôt, conformément au *Règlement 07-053* , du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-22 10:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1154870001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240505 - 11 septembre 2014 - De prendre acte du dépôt, conformément au règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er

janvier au 30 juin 2014.

CA14 240342 - 12 juin 2014 - Autoriser une affectation de surplus, ratifier une dépense de 598 240,47 \$ provenant des surplus libres d'arrondissement pour la mise en place du "Plan d'action

Propreté 2014".

CM07 0732 du 22 octobre 2007 : Adopter une résolution ayant pour effet de déléguer au conseil de la Ville de Montréal certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités

d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal 1229-2005, 8 décembre 2005).

DESCRIPTION

Les dépenses réelles au 31 décembre 2014 sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains

pouvoirs relatifs à des équipement, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret

concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport annuel 2014 pour l'entretien du parc du Mont-Royal présente un surplus de 52 961 \$. Cette économie est principalement due à la décision CA14 240342 autorisant l'affectation d'une

somme de 130 494,30 \$ en provenance des surplus libres d'arrondissement destinée à l'entretien des chemins, des sentiers, des ponceaux et des canivaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-21

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1154206002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 500 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation, année 2015, des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish, l'avenue du Musée, la place D'Youville et la rue Ottawa

D'affecter une somme de 500 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish, l'avenue du Musée, la place D'Youville et la rue Ottawa.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-05 10:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154206002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 500 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation, année 2015, des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish, l'avenue du Musée, la place D'Youville et la rue Ottawa

CONTENU

CONTEXTE

Véritable expérience urbaine de développement durable et de revitalisation de quartiers en plein centre-ville de Montréal, les projets de piétonnisation des rues Sainte-Catherine (Village), Saint-Paul, Victoria et McTavish, ont été réalisés depuis quelques années. Ces éditions furent de véritable succès dû aux multiples animations qui y sont tenues, pour ces occasions et par le solide partenariat que nous avons avec nos collaborateurs du milieu. Toutes ces fermetures de rues ont eu des retombées substantielles sur la qualité de vie, l'attractivité touristique du centre-ville et l'achalandage commercial.

Pour l'année 2015, nous planifions reconduire les piétonnisations : Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, Mc Tavish,, l'avenue du Musée et la place D'Youville et l'ajout de la rue Ottawa. Dans ce cadre, les dépenses reliées à la piétonnisation seront financées à partir des sommes non affectées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240423- 8 juillet 2014: Modifier la résolution CA14 240093 afin d'augmenter à 500 000 \$ le budget alloué au projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish, l'avenue du Musée et la place D'Youville et autoriser une affectation de surplus de 75 000 \$.

CA14 240093- 11 mars 2014: Autoriser une affectation de surplus de 425 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, Mc Tavish , l'avenue du Musée et la place D'Youville

CA13 240104 - 12 mars 2013: Autoriser une affectation de surplus de 425 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, Mc Tavish et Ottawa, l'avenue du Musée et la place D'Youville

CA12 240171 - 3 avril 2012 (1120472002) - Autoriser une affectation de surplus de 110 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine, Saint-Paul et Victoria.

CA12 240222 - 8 mai 2012 (1120894008) - Autoriser une affectation de surplus de 159 500 \$, approuver la convention, du 17 mai au 3 septembre 2012, avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre de la piétonnisation de la rue Ste-

Catherine Est et accorder une contribution de 159 500 \$.

CA12 240239 - 8 mai 2012 (1120894009) - Approuver la convention, pour l'année 2012, avec la Corporation Canadienne de Stationnement Impérial visant le droit de passage pour les voitures sur un terrain de stationnement situé au sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Christophe et Saint-André, et accorder une contribution de 12 000 \$.

CA12 240349 - 12 juin 2012 (1120894012) - Autoriser une affectation de surplus de 25 000 \$ pour permettre de l'animation musicale et des activités dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est.

CA12 240161 - 3 avril 2012 (1120472001) - Autoriser une affectation de surplus de 53 400 \$, approuver la convention, du 17 mai au 3 septembre 2012, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de quatre cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder une contribution de 53 400 \$.

CA11 240149 - 13 avril 2011 (1105190007) - Désigner comme étant une place publique la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue du Marché Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 20 mai au 26 septembre 2011, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de terrasses et d'éléments de décoration et édicter un ordonnance - Autoriser l'implantation d'une voie réservée (ligne STM 515) sur la rue de la Commune du 15 juin au 15 septembre 2011.

CA11 240130 - 13 avril 2011 (1110894002) - Autoriser une affectation de surplus de 83 850 \$ pour l'embauche de six cadets policiers en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre de la piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est et Saint-Paul Est pour l'été 2011.

CA11 240266 - 9 mai 2011 (1110519017) - Autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$ et renouveler la convention visant un droit de passage pour les voitures sur un terrain de stationnement situé au sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Christophe et Saint-André.

DESCRIPTION

Utiliser les surplus de l'arrondissement de Ville-Marie pour financer la réalisation de la piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des arts), Saint-Paul, McTavish, rue Victoria, l'avenue du Musée, la place D'Youville et la rue Ottawa.

L'affectation de surplus de 500 000 \$ relié aux piétonnisations sera constituée principalement de :

- Contributions financières aux SDC pour soutenir leur projet;
- Services professionnels afin d'assurer la sécurité publique;
- Dépenses de voirie (signalisation, équipement pour la sécurité des piétons, mobilier urbain, éléments décoratifs);
- Communication
- Location de terrain;

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la piétonnisation, il est indéniable que ces secteurs détiennent des atouts importants comme destination touristique. La piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des arts), Saint-Paul, McTavish, rue Victoria, l'avenue du Musée, la place D'Youville et la rue Ottawa s'inscrit dans la volonté de l'Arrondissement de dynamiser certains secteurs de son territoire par des moyens innovateurs et originaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période de piétonnisation de l'année 2015, les dépenses se chiffrent à 500 000 \$, ce montant sera donc pris à même les surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les piétonnalisations s'inscrivent dans le cadre du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2015-01-16



Dossier # : 1155887001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales

D'accepter, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-28 15:07

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1155887001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales

CONTENU

CONTEXTE

Le partenariat entre la Ville de Montréal et les organisations sportives régionales du territoire Montréal-Concordia (ex-Ville de Montréal) existe depuis 1996. Les associations sportives régionales qui bénéficient du Programme « Soutien aux associations sportives régionales » sont partenaires de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social depuis la mise en place du programme. Anciennement, le Programme de soutien aux associations sportives régionales relevait de la Direction des sports et des loisirs de la ville centre. Depuis 2006, les conventions de partenariat entre la Ville de Montréal et les associations sportives régionales sont gérées par la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de concert avec le Comité du soutien aux Associations Sportives Régionales, et ce, sans délégation de pouvoirs.

La Ville de Montréal reconnaît les rôles ainsi que les responsabilités dévolues aux associations sportives régionales par la « Déclaration du Sport régional » adoptée par le conseil municipal ainsi que par l'ensemble des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Actuellement, il y a 15 associations sportives régionales soutenues dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales pour soutenir l'organisation d'événements sportifs, la formation des entraîneurs et des officiels, la gestion de l'arbitrage, etc. Les associations sportives régionales concernées sont :

- Association régionale de gymnastique de Montréal-Concordia (ARGMC)
- Association de handball olympique Concordia (AHOC)
- Association de badminton de la région de Montréal (ABRM)

Association montréalaise d'haltérophilie et d'entraînement de la force sportive (AMHEFS)
Association régionale de rugby de Montréal (ARRM)
Association régionale de soccer Concordia (ARSC)
Association des sports de balle à Montréal (ASBM)
Association de tir à l'arc de Montréal (ARTAM)
Association régionale d'athlétisme de Montréal (ARAM)
Hockey Québec – Région Montréal (HQRM)
Association régionale des clubs de patinage artistique de Montréal (ARPAM)
Association de patinage de vitesse de Montréal (ARPVM)
Association Régionale de Ringuette de Montréal (ARRM)
Tennis Montréal (TM)
Commission sportive Montréal-Concordia (CSMC)

JUSTIFICATION

Afin de se conformer le présent dossier recommande, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), d'accepter la prestation de service offerte par la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve, concernant la prise en charge de la gestion des conventions de partenariat actuelles et futures, relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales intervenues entre la Ville de Montréal et les organismes ciblés sur l'ensemble du territoire de Montréal-Concordia comprenant l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que les huit autres arrondissements soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Villeray-Saint-Michel –Parc-Extension de même que le Service de la diversité sociale et des sports.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les 15 associations sportives régionales, étant des organismes à but non lucratif, distribuent leurs revenus à travers les différents services qu'elles offrent et les événements qu'elles organisent pour leurs membres ainsi que pour le développement de leurs sports. Les contributions financières de la Ville de Montréal, en provenance des neuf arrondissements, totalisant 593 770 \$ annuellement et sont consacrées entièrement pour le soutien aux événements sportifs. La répartition des montants versés en contribution financière est détaillée en pièces jointes du présent dossier (voir *Portrait des contributions financières*).

Les crédits nécessaires au versement des contributions financières et des ressources humaines totalisant 121 400 \$ sont disponibles au budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie, à partir des montants prévus aux transferts des charges interunités, et ce, annuellement.

La Ville met à la disposition des organismes partenaires les installations et le matériel décrits à l'annexe 1 de chacune des conventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'arrondissement refuse d'accepter la prestation de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'elle s'est vu confier depuis 2006, cela rendrait impossible la continuité et le renouvellement des ententes. Il y aurait une répercussion directe sur les protocoles d'entente, actuellement en vigueur; étant donné la portée de la gestion des

opérations, de la réalisation des offres de services attendues des associations sportives régionales.

Par ailleurs, la décentralisation du processus de gestion limiterait le rayonnement et le développement sportif montréalais. Cette dernière rendrait plus difficile les interventions requises, en les multipliant, autant auprès des organismes, qu'auprès des intervenants de chacun des arrondissements. Autrement dit, les associations sportives régionales devront s'adresser directement à chacun des neuf arrondissements, ainsi qu'au Service de la diversité sociale et des sports pour obtenir des prêts d'installations ainsi que des contributions financières, afin d'assurer la réalisation de leurs offres de services.

En d'autres termes, la programmation des activités sportives régionales interpelle les neuf arrondissements incluant le Service de la diversité sociale et des sports du territoire. Ce mécanisme permet d'assurer un partage équitable des ressources entre les arrondissements, et ce, en tenant compte des contraintes spécifiques et particulières, telles que les règles de sanctions d'événements sportifs.

Finalement, le présent dossier respecte les engagements liés à la *Déclaration du Sport régional* adopté par le conseil municipal et de l'ensemble des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Équipe de soutien au développement sportif montréalais de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve assure l'interface avec les associations sportives régionales pour le bon fonctionnement des ententes de partenariat. Le Comité du soutien aux associations sportives régionales permet :

- d'assurer la gestion des conventions de partenariat au niveau régional;
- de mettre en commun des ressources;
- de partager de l'information;
- de coordonner et, si possible, d'harmoniser les processus (tels que la tarification et le partage des installations);
- de préserver une cohésion entre les activités locales et les activités régionales;
- d'assurer le développement du sport régional ainsi qu'une offre de service de qualité;
- de coordonner les ressources financières, matérielles et humaines de manière équitable entre les différents intervenants;
- de représenter les associations auprès des différents services municipaux;
- de respecter la *Déclaration du sport régional* .

Un minimum de 10 rencontres par année sont prévues annuellement, afin d'assurer le suivi des associations sportives régionales entre la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le Comité du soutien aux associations sportives régionales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation de l'offre de service du CA « offrant » par l'arrondissement.

Mise en place du service par la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les conventions sont conformes aux règles et lois en vigueur.

Le présent dossier est conforme à la *Déclaration du Sport régional* adopté par le conseil

municipal et à l'ensemble des arrondissements.

Le présent dossier est conforme à la Politique et/ou cadre de référence *de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif* des arrondissements, ainsi que du Service de la diversité sociale et des sports.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David SAUVÉ
Agent (e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives pour Josée
Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-28

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1154499001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle, afin de réhabiliter le terrain de balle du parc Jos-Montferrand

Adhérer aux objectifs du Programme de réfection des terrains de balle pour réhabiliter le terrain de balle du parc Jos-Montferrand;

S'engager à assumer les frais d'exploitation associés au terrain de balle réhabilité et rénové;

Garantir la vocation du terrain de balle rénové, pour au moins dix ans;

Accepter l'offre du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour la gestion du projet de réfection du terrain de balle dans le cadre du programme.(art.85 de la chartre de la Ville de Montréal)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-29 14:29

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154499001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle, afin de réhabiliter le terrain de balle du parc Jos-Montferrand

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de réfection des terrains de balle de la Ville de Montréal a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs terrains de balle. L'objectif spécifique de ce programme géré par le Service de la diversité sociale et des sports est de maintenir le réseau des terrains de balles municipaux en bon état, afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens.

L'arrondissement de Ville-Marie avait en 2005 transformé le terrain de balle Jos-Montferrand en un premier terrain de soccer, pour offrir aux enfants de l'arrondissement membres du club de soccer Les Boucaniers un lieu de pratique. Depuis l'arrondissement s'est doté de 3 terrains de soccer synthétiques, tout en appuyant la réalisation d'un terrain au Collège de Montréal.

Le terrain Jos-Montferrand est délaissé par les joueurs de soccer. Il accueillait en 2005 environ 25 équipes de balles amateurs qui ont dû trouver d'autres endroits pour pratiquer leur sport, soit au parc Walter-Stewart, soit dans d'autres arrondissements.

L'arrondissement ne peut réhabiliter ce terrain, sans tenir compte de certaines problématiques comme l'érosion de certaines bases des tours d'éclairage, la pelouse manquante, un arrêt-balle vétuste, etc. Le programme proposé vient ici nous permettre de devancer des travaux inévitables, pour réaménager ce terrain pour les sports de balles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0109 : Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.

DESCRIPTION

Le parc Jos-Montferrand est situé entre les rues de Maisonneuve et Sainte-Catherine au coin est de Frontenac. En plus du terrain de balle, on y retrouve une aire de jeux et une aire de repos. Le terrain de balle permettra d'accueillir les joueurs de catégorie novice Atome jusqu'à Bantam ainsi que la plupart des jeux de softball.

Ce programme est géré par le Service de la diversité sociale et des sports qui fera l'évaluation des projets en fonction de l'état du terrain, de la localisation du projet, des besoins du milieu et de l'augmentation de l'utilisation du terrain. La réalisation des projets sera confiée au Service des grands parcs. Un représentant de l'arrondissement sera alors associé au comité technique mis en place.

JUSTIFICATION

Il faut dire que dans Ville-Marie, c'est le seul terrain de balle dont la Ville est propriétaire. La proximité d'une population d'adolescents et d'adultes à faible revenu, la revitalisation d'un espace sous-utilisé, tout comme le potentiel de développement domiciliaire de Sainte-Marie, favorisent la remise aux normes du terrain de balles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

C'est un investissement assumé à 100 % par le Programme, dont les communications..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs rejoint le principe de meilleure qualité de vie ainsi que la réhabilitation d'un espace vert.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de l'offre de service et développement de la pratique sportive.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications feront l'objet d'un protocole.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet déposé précise que nous souhaitons la réalisation des travaux au printemps 2015..

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Claude Dubois / Chef de division en intérim, des travaux publics; Odette Ntakarutimana / Services administratifs , V-M

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis BÉLANGER
Agent de recherche pour Josée Poirier, chef de
division SLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-27

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1155377001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Centre récréatif Poupart inc., se terminant le 31 décembre 2015, pour le programme de partenariat « Programmation d'activités de sports et de loisirs » et accorder une contribution de 25 000 \$

D'approuver la convention avec le Centre récréatif Poupart, se terminant le 31 décembre 2015, pour le programme de partenariat « Programmation d'activités de sports et de loisirs » ;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2015;

D'affecter une somme de 25 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-02 14:55

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155377001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Centre récréatif Poupart inc., se terminant le 31 décembre 2015, pour le programme de partenariat « Programmation d'activités de sports et de loisirs » et accorder une contribution de 25 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie développe une relation de partenariat avec certains organismes à but non lucratif qui interviennent sur le territoire de l'arrondissement et qui proposent aux citoyens de Ville-Marie une programmation variée d'activités de sports et de loisirs. L'arrondissement s'associe avec le Centre récréatif Poupart en financement, en ressources et en expertises afin de soutenir l'ensemble de sa programmation d'activités. Le Centre se veut un milieu de vie, un lieu de rassemblement au coeur d'un des quadrilatères les plus défavorisés de l'Île de Montréal. Il offre des activités de sports et de loisirs principalement pour les enfants âgés de 6 à 12 ans provenant des habitations à loyer modique du voisinage du centre. Son offre de service s'étend également aux adultes et aux familles de la collectivité. Plus de 350 participants différents fréquentent annuellement le centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Programme d'activités de sports et de loisirs : offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité et sécuritaire, qui soit accessible à tous les citoyens de l'arrondissement et favoriser un développement continu et proactif de la programmation afin qu'elle s'ajuste à l'évolution tant des besoins et des réalités des citoyens du milieu desservi que des pratiques en matière d'activités de sports et de loisirs.

JUSTIFICATION

La contribution financière permet à l'organisme de réaliser une offre de service en sports et loisirs à prix modique, tout en assurant l'accueil et la sécurité des usagers du Centre. Ce partenaire a approuvé, par résolution de son conseil d'administration, le renouvellement de la convention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière reliée au programme décrit ci-haut est disponible dans une affectation de surplus
Numéro d'imputation budgétaire pour le programme : Programmation d'activités de sports et de loisirs (25 000 \$)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permet au Centre récréatif Poupart de s'engager dans une démarche de spécialisation de l'offre de service en sport et loisir. À cette fin, l'embauche d'animateurs qualifiés leur permettra de développer une programmation d'activités structurantes et améliorées pour les jeunes âgés de 6 à 12 ans. Le Centre est fréquenté par beaucoup d'enfants dans cette catégorie d'âge. Une quarantaine par activité est régulièrement enregistré. C'est un lieu où règne un fort sentiment d'appartenance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de figurer sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie, la programmation du Centre récréatif Poupart est diffusée également par le biais du Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement distribué dans tous les foyers de l'arrondissement. L'organisme produit également ses propres feuillets promotionnels et publie sur le Web - site Internet et Facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme;
Versement de la contribution financière;
Évaluation de l'offre de service.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT
Agente de développement pour Josée Poirier,
chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-28

Dominique ARCHAMBAULT
Directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc.
(arr.>60 000)



Dossier # : 1156875003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage, inutilisés ou que les coûts de réparation sont maintenant trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

D'autoriser la mise au rancart et la vente par encan des équipements décrits au sommaire décisionnel dans la section description;

D'accorder le mandat à Centre de services partagés du Québec pour agir en tant qu'intermédiaire pour la vente de ces équipements;

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-02 15:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156875003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage, inutilisés ou que les coûts de réparation sont maintenant trop élevés et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville Marie doit se départir de certains équipements ou véhicules qui sont devenus désuets ou dont les coûts de réparation sont devenus trop élevés.

Afin d'obtenir un bon prix pour nos équipements usagés, nous utiliserons les services du Centre de services partagés du Québec.

Le présent dossier vise la mise au rancart des items dont la descriptions et les matricules sont cités en Description.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Véhicules mis au rancard:

134 99075 Auto sous compact Chevrolet cavalier 1999 valeur approximative 600 \$

234 99064 Camionnette cabine d'équipe avec benne basculante de marque Ford modèle F450 valeur approximative 2 500\$

237 97117 Camion fourgon de ,marque Hino modèle FB 175/3 1997 valeur approximative de 2 500 \$

314 02073 Camion tasseur (déchet) de marque Ford modèle F550 2002 valeur approximative de 2 500 \$

316 02012 Camion tasseur (déchet) de marque Freightliner modèle FL120 6X4 2002 valeur approximative de 5 500\$

316 03044 Camion tasseur (déchet) de marque Freightliner modèle FL120 6X4 2003 valeur approximative de 5 800\$

481 98368 Rouleau asphalte de marque Benford modèle TV900 1998 valeur approximative de 1 000\$

JUSTIFICATION

Les véhicules et équipements qui ne rencontrent plus les exigences de l'arrondissement et pour lesquels nous n'avons pas ciblé de budget d'entretien doivent être normalement mis au rancart.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La vente de ces équipements rapportera un revenu estimé de 20 400 \$ pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Patrice GUINDON)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2015-01-26



Dossier # : 1152840004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 200 000 \$ pour l'inauguration et l'animation du square Cabot, dès sa réouverture et ce pour toute l'année 2015

D'autoriser une affectation de surplus de 200 000 \$ pour l'année 2015;
D'affecter une affectation de surplus pour les communications, l'inauguration et l'animation du square Cabot pour l'année 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-04 14:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152840004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 200 000 \$ pour l'inauguration et l'animation du square Cabot, dès sa réouverture et ce pour toute l'année 2015

CONTENU

CONTEXTE

Le square Cabot est au coeur d'une démarche de relance du centre-ville Ouest amorcée en 2006 par la Table de concertation du centre-ville Ouest et l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins. Depuis le mois de juillet 2014 le square Cabot est complètement fermé pour des travaux de réaménagement importants. La réouverture de ce parc à la population est prévue à l'été 2015. Toutefois, depuis 2012, une clientèle d'environ 50 personnes itinérantes ou marginales (dont une majorité Autochtones) fréquente quotidiennement le square Cabot, particulièrement durant l'été. Les comportements inappropriés (incivilités, agressivité) de cette clientèle ont un impact sur le sentiment de sécurité des autres usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1143405002 Approuver les 3 conventions, pour l'année 2014 avec divers organismes pour la réalisation des deux zones d'intervention autour de l'Accueil Bonneau et du square Cabot dans le cadre de la nouvelle *Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance* et accorder une contribution totale de 140 000 \$.

DESCRIPTION

C'est dans ce contexte que l'arrondissement souhaite dès la réouverture du square Cabot occuper et animer ce parc afin de changer les perceptions face à cet endroit, favoriser une réappropriation du parc par les résidents et travailleurs du secteur et une meilleure cohabitation sociale. Déjà des actions sont en cours pour offrir des services à la clientèle marginale.

L'objet du présent dossier est l'octroi d'un budget pour l'inauguration du parc et son animation durant l'année 2015 au profit des résidents et travailleurs du secteur. Outre la fête d'ouverture, diverses activités seront proposées pour occuper ce parc, soit des cours de mise en forme, des soirées de danse, des journées thématiques, des animations culturelles (cirque, théâtre, marionnettes, danse), des fanfares musicales, des jeux de société, des animations interactives, etc. Certaines activités seront offertes en collaboration avec des partenaires du milieu. L'objectif visé est d'assurer, sous différentes formes, une présence

positive significative propre à modifier la perception et la dynamique du lieu, et à générer un plus grand sentiment de sécurité.

JUSTIFICATION

Des budgets importants ont été investis dans le réaménagement du square Cabot au cours de la dernière année, une occupation rapide de ce lieu par des activités offertes à toute la population est nécessaire pour favoriser l'appropriation de ce lieu par la population du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière reliée à ce projet sont disponibles dans une affectation de surplus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La programmation sera intégrée au plan de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la programmation finale début mai 2015

Plan de communication début juin 2015

Ouverture du parc juillet 2015

Programmation continue et régulière juillet à octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Sophie MAYES)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Isabelle ROUGIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée POIRIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-28

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1153087017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de services professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

De relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

De relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Denis GALLANT **Le** 2015-02-05 13:10

Signataire :

Denis GALLANT

Inspecteur général de la Ville de Montréal
Bureau de l'inspecteur général , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1153087017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de services professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'inspecteur général de la Ville a le mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci en vertu de la Charte de la Ville. Dans l'exercice de ses fonctions, il a notamment le droit d'examiner tout dossier ou obtenir tout renseignement pertinent de la Ville ou de tout fonctionnaire ou employé.

Plusieurs professionnels, notamment des avocats et notaires de la Ville, ainsi que des professionnels externes engagés à ce titre, sont appelés à supporter la Ville dans le cadre du processus d'adjudication des contrats.

Les informations reçues ou fournies dans le cadre d'une relation de service, entre un avocat ou un notaire et la Ville, sont visées par le secret professionnel et ont pour objet la protection du client. Ce professionnel ne peut, même dans le cadre de procédures judiciaires, divulguer ces informations, à moins d'une autorisation claire de la personne les ayant transmises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La célérité des enquêtes de l'inspecteur général demande une collaboration efficace de toute personne engagée par la Ville. Une démarche individualisée, au cas par cas, s'avère contre-indiquée. Il est requis, dans une démarche d'efficacité, de permettre à tout avocat ou notaire de la Ville ou engagée en vertu d'un contrat de service professionnels tenus au secret professionnel d'être relevé de son secret professionnel, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Il existe bien une délégation qui permet au directeur général de relever un employé de la Ville de son obligation relative au secret professionnel (art.37.8 RCE 02-004). Cependant,

cette délégation ne s'applique qu'à l'égard des avocats de la Ville dans le cadre d'une enquête policière ou des travaux d'une commission d'enquête.

Le comité exécutif a d'ailleurs relevé ces professionnels, le 21 janvier 2015, de leur secret professionnel, pour les questions relevant du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, en vertu de la résolution CE15-0127. 

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et
Concertation des arrondissements (Alain DUFORT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe BERTHELET
Inspecteur général adjoint - Affaires juridiques

ENDOSSÉ PAR

Éric-Christopher DESNOYERS
Premier inspecteur général adjoint

Le : 2015-01-30



Dossier # : 1156893002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et autoriser l'affectation temporaire de deux opérateurs d'appareils motorisés dans le cadre du projet-pilote pour l'amélioration et l'expérience de la pratique du ski de fond dans le parc du Mont-Royal, hiver 2014-2015, et autoriser une dépense totale de 31 252 \$

Je recommande d'approuver et autoriser l'affectation temporaire de deux (2) opérateurs (trices) d'appareils motorisés dans le cadre du projet pilote pour l'amélioration et l'expérience de la pratique du ski de fond dans le parc du Mont-Royal (hiver 2014-2015) pour un total de 32 364,61\$ charges comprises.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-06 13:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156893002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et autoriser l'affectation temporaire de deux opérateurs d'appareils motorisés dans le cadre du projet-pilote pour l'amélioration et l'expérience de la pratique du ski de fond dans le parc du Mont-Royal, hiver 2014-2015, et autoriser une dépense totale de 31 252 \$

CONTENU

CONTEXTE

Avec l'accord du Maire Denis Coderre et suite à des échanges avec les Amis de la Montagne et Ski de Fond Québec, le Club Skimco Junior offre à l'arrondissement de Ville-Marie la location d'un équipement de damage de qualité pour la somme symbolique de 1\$. L'arrondissement s'engage en contrepartie à opérer l'équipement et à assurer un entretien quotidien des pistes dans le parc du Mont-Royal pour la période allant du 3 janvier 2015 au 13 mars 2015. Si les conditions le permettent, l'entretien se poursuivra jusqu'au 31 mars.

L'objectif est de favoriser la pratique d'un sport de qualité pour les amateurs de ski de fond. En plus de permettre un rehaussement de la qualité des sentiers de ski de fond à un an de la Coupe du Monde, cette démarche est une opportunité de démontrer que nous pouvons être la plus grande ville nordique en Amérique.

La location de cet équipement de damage nécessite l'affectation temporaire de deux (2) opérateurs(trices) d'appareils motorisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Affectation de surplus pour deux (2) opérateurs(trices) d'appareils motorisés - 599 - durant 432 heures au taux horaire de 27,61\$ soit 32 364,61\$ charges comprises pour opérer un Bombardier BR-180 XC 1998.

JUSTIFICATION

Rehaussement quotidien des pistes de ski de fond dans le parc du Mont-Royal dans le cadre du projet pilote pour l'amélioration et l'expérience de la pratique du ski de fond (hiver 2014-2015).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

au

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

José PIERRE
Chef de division parcs

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2015-01-16



Dossier # : 1146347103

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) afin de déplacer la limite entre deux secteurs d'usages sur un emplacement borné du boulevard René-Lévesque et des rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier.

De soumettre, pour approbation, le projet de règlement ci-joint, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) à l'effet de modifier les usages autorisés sur l'îlot bordé du boulevard René-Lévesque et les rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-04 14:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347103

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) afin de déplacer la limite entre deux secteurs d'usages sur un emplacement borné du boulevard René-Lévesque et des rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier.

CONTENU

CONTEXTE

Cette modification de zonage vise à adapter les usages permis sur l'îlot délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier afin de permettre la reconstruction du côté nord de la rue Overdale en cohérence avec le bâti existant du côté sud.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.0.

DESCRIPTION

L'îlot Overdale est partagé par deux secteurs différents d'usages, soit un secteur d'usage mixte M.3C et un secteur d'habitation exclusive R.2. Le secteur d'habitation permet des bâtiments d'au plus huit logements. La modification proposée permettrait de déplacer cette limite de façon à ce que l'ensemble de l'îlot Overdale soit compris dans le même secteur d'usages mixtes M.3C qui autorise une occupation à dominante résidentielle avec des commerces et des services de faible intensité.

JUSTIFICATION

La reconstruction proposée pour le côté nord de la rue Overdale, qui comprend 17 maisons de ville et la restauration de la maison La Fontaine, ne serait pas conforme aux dispositions actuelles du zonage qui limite à huit le nombre maximal de logements par bâtiment. Cette non-conformité découle principalement du remembrement effectué dans les années 90 pour l'ensemble des lots du quadrilatère. En effet, le maximum de huit logements par bâtiment ne signifie pas la même chose lorsque le lot de base de ce bâtiment s'étend sur l'ensemble d'un méga-îlot comme celui en cause. En raison de ce remembrement, pour avoir une occupation du sol similaire de part et d'autre de la rue Overdale, il est nécessaire d'effectuer cette modification.

Cette modification va notamment permettre d'occuper le côté nord de la rue Overdale avec des maisons de ville. Mentionnons en effet que la partie de l'îlot visée est affectée d'une hauteur de construction d'au plus 16 m et par conséquent, le cadre bâti possible demeure

en étroite relation avec le cadre bâti existant du côté opposé de la rue.

Ce changement d'usage permettra également d'allouer une plus grande marge de manœuvre pour une utilisation appropriée de la maison La Fontaine qui fait présentement l'objet d'un projet de réhabilitation (voir dossier no 1146347063).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.0.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.0.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.0.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- adoption par le Conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement;
- avis public pour annoncer la tenue d'une assemblée publique;
- assemblée publique portant sur le projet;
- adoption d'un deuxième projet de règlement;
- tenue d'un registre en vue d'une approbation référendaire;
- adoption du règlement;
- émission du certificat de conformité par le comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-04

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

Sylvain VILLENEUVE
Chef de division de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1146347105

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage « soins personnels », au rez-de-chaussée du bâtiment, dans le local portant le numéro 1453, rue Lambert-Closse, en vertu de la procédure des usages conditionnels

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 1° de l'article 153 de ce règlement, l'usage « soins personnels », au rez-de-chaussée du bâtiment, dans le local portant le numéro 1453, rue Lambert-Closse.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-13 13:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347105

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage « soins personnels », au rez-de-chaussée du bâtiment, dans le local portant le numéro 1453, rue Lambert-Closse, en vertu de la procédure des usages conditionnels

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exercer un usage conditionnel (3000905321) a été déposée le 7 novembre 2014, afin d'autoriser l'ajout d'un salon de coiffure (usage « soins personnels ») à l'utilisation d'un local commercial existant. Cet usage peut être autorisé par le conseil d'arrondissement en vertu de l'article 153 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA11 240603 adoptée le 11 octobre 2011 : autoriser l'usage « vêtements, chaussures » en vertu de la procédure des usages conditionnels.

DESCRIPTION

Description du secteur

Le secteur se situe dans la portion nord-ouest du Quartier des grands jardins, à courte distance du Collège Dawson. Il s'agit d'un ancien quartier résidentiel bourgeois développé par le lotissement, au 19^e siècle, d'une partie du domaine du Fort sur la montagne des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal. Plusieurs institutions s'y installent à la fin du 19^e siècle et le quartier devient mixte au courant du 20^e siècle à cause de la proximité du centre-ville. Il est à noter que la station de métro Atwater se situe à proximité.

Description du bâtiment

Il s'agit d'un bâtiment commercial et résidentiel, datant de 1900, qui héberge un local commercial au sous-sol à l'intersection du boulevard De Maisonneuve et de la rue Lambert-Closse ainsi qu'un second local commercial, visé par la demande, au rez-de-chaussée d'une annexe arrière ultérieure à ce bâtiment donnant sur la rue Lambert-Closse. La composition générale de la façade de l'annexe semble confirmer que ce local était partie prenante du programme architectural original de cette partie de bâtiment. Le site fait face à la façade est du Forum Pepsi.

Le programme

La demande vise à permettre l'ajout d'un salon de coiffure (usage « soins personnels ») à la boutique de vente de vêtements (usage « vêtements, chaussures »). Ce dernier usage a

été autorisé par le conseil d'arrondissement le 11 octobre 2011 en vertu de la procédure des usages conditionnels. Il s'agit d'un local commercial bénéficiant de droits acquis et la présente demande permettrait de régulariser la situation existante. Le projet n'implique aucune modification à l'apparence extérieure du bâtiment.

Paramètre réglementaire et dérogation

Dans ce secteur, seul l'usage résidentiel est autorisé (R.3). Cependant, l'article 153 prévoit que l'usage « soins personnels » peut être autorisé par la procédure des usages conditionnels.

JUSTIFICATION

L'usage sollicité est compatible avec les usages du milieu environnant où se retrouvent déjà d'autres établissements commerciaux à même l'immeuble et dans les propriétés adjacentes. Le projet n'implique aucune modification à l'apparence extérieure dont la composition architecturale traduit déjà l'usage commercial des lieux. Le local commercial, de par sa grande vitrines et sa proximité immédiate du trottoir, ne saurait être raisonnablement utilisé à des fins résidentielles comme prescrit. De plus, il bénéficie déjà, par droits acquis, de pouvoir être utilisé à des fins commerciales.

Recommandation

Considérant que l'usage « soins personnels » peut faire l'objet d'une demande d'exercer un usage conditionnel en vertu de l'article 153 du Règlement d'urbanisme 01-282 et que celle-ci respecte les conditions applicables de l'article 315 de ce règlement.

Considérant que le local proposé est situé sur un terrain de coin adjacent à une voie de circulation importante, qu'il bénéficie déjà de droits acquis à une utilisation commerciale et que l'usage demandé est compatible avec le milieu environnant.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a recommandé au comité consultatif d'urbanisme d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande.

Lors de sa séance du 12 décembre 2014, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable relativement à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et affichage sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public publié 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;
Affichage sur le site 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution;
Émission du certificat d'occupation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-09

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises



Dossier # : 1146493005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau de Montréal pour l'hiver 2015

Il est recommandé:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés pour l'hiver 2015.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-09 10:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146493005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau de Montréal pour l'hiver 2015

CONTENU

CONTEXTE

Ville-Marie place le contrôle du bruit au rang de ses priorités. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Les événements tenus sur le territoire du parc Jean-Drapeau font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du parc Jean-Drapeau permet, lors des événements, une diffusion sonore respectueuse des citoyens et en conformité avec les exigences réglementaires de l'arrondissement en cette matière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'édition d'ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, l'homogénéisation des pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et un encadrement serré des activités.

JUSTIFICATION

La réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie s'applique sur le territoire du parc Jean-Drapeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.0.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'édition de cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-André VOLCY
Technicien(ne)en controle du bruit

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-09

Marthe BOUCHER
Chef de division permis et inspections



Dossier # : 1146347110

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 366, rue Mayor de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment résidentiel, situé au 366, rue Mayor, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement tel que l'exige le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
De prendre acte de son engagement à verser 5 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-13 13:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347110

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 366, rue Mayor de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande (3000916562) a été déposée, afin d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement exigible en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la transformation du bâtiment situé au 366, rue Mayor. En vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), le conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une résolution, édicter une ordonnance relative à l'exemption sollicitée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA11 240671 - 1114400046 - 2011-11-14 - Adopter une résolution autorisant l'occupation résidentielle de l'ensemble des niveaux supérieurs au rez-de-chaussée et l'ajout de deux étages au bâtiment situé au 366, rue Mayor, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption;
- CA11 240777 - 1114400091 - 2011-12-12 - Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment à transformer à des fins résidentielles et commerciales, situé aux 366, rue Mayor, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement (édifice Albee);
- CA13 240108 - 1126090017 - 2013-03-12 - Adopter une résolution modifiant la résolution CA11 240671, afin d'autoriser l'usage « Habitation » aux usages prescrits sur l'emplacement du bâtiment situé au 366, rue Mayor, permettant également l'occupation résidentielle du rez-de-chaussée, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption.

DESCRIPTION

Anciennement connu comme étant le quartier de la fourrure, dans la portion est du Centre des affaires, est désormais compris dans le Quartier des spectacles, où se consolide de nouveaux milieux de vie par la transformation et le recyclage d'ancien bâtiment commerciaux et industriels typiques du secteur.

L'immeuble visé, situé sur le 5 458 213 du cadastre du Québec et compris au plan complémentaire PC-34241 (anciennement le lot 1 340 617), est désormais connu comme étant « Rythme Condos », un bâtiment résidentiel de 12 étages comportant 93 logements, suivant la transformation en 2012-2013 (permis de transformation 3000222149-12 et 3000330489-13) de l'ancien « Édifice Albee » , un bâtiment de 10 étages construit en 1921

pour l'industrie de la fourrure. Il est contigu au sud à l'édifice du cinéma Impérial (immeuble patrimonial classé).

Programme

La demande vise à autoriser :

- Exemption de 1 unité de stationnement existante en cour arrière, exigée par le Règlement d'urbanisme, pour :
 - o Régulariser la transformation, déjà effectué sans permis, de l'aire de stationnement en sous-sol de ce bâtiment;
 - o 1 des 11 unités de stationnement exigée par le permis de transformation 3000222149-12 n'a pas été aménagée.

Paramètres réglementaires

L'ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption (5984, o.1) prévoit les catégories suivantes :

- Catégorie 1 - Lorsque l'unité de stationnement requise se situe dans un secteur A ou B montré aux plans K-15/U75-A1 et K-15/U75-B1 annexés, la somme exigée pour 1 unité est de 5 000 \$;
- Catégorie 2 - Lorsque l'unité de stationnement requise se situe ailleurs que dans un secteur A ou B montré aux plans K-15/U75-A1 et K-15/U75-B1 annexés et vise un bâtiment résidentiel de 5 logements ou moins, la somme exigée pour 1 unité est de 2 500 \$;
- Catégorie 3 - Lorsque l'unité de stationnement requise n'est pas visée par l'une des deux premières catégories, la somme exigée pour 1 unité est de 3 500 \$.

Dans ce présent dossier, le bâtiment est visé par la catégorie 1. Le demandeur s'engage à contribuer pour une somme de 5 000 \$ au fonds de compensation soit 5 000 \$ par unité de stationnement non fournie.

JUSTIFICATION

Dans l'ensemble, la suppression de l'unité de stationnement a été rendue nécessaire pour permettre les manoeuvres des véhicules. En effet, le projet particulier original (sommaire décisionnel 1114400046) avait prévu des dérogations aux dimensions des unités de stationnement, à la largeur minimale de la voie d'accès ainsi qu'à l'exigence qu'un véhicule routier puisse accéder à une aire de stationnement et rejoindre la voie publique en marche avant, sans qu'il soit nécessaire de déplacer un autre véhicule routier, considérant les conditions physiques existantes de ce bâtiment existant qui était jusqu'alors dépourvu d'aire de stationnement.

Or, après l'aménagement des lieux, il est apparu plus fonctionnel pour le demandeur d'éliminer une des unités de stationnement autorisées pour permettre à certaines autres unités de pouvoir sortir en marche avant de l'aire de stationnement. Une aire d'entreposage (« locker ») a été aménagée dans une partie de l'ancienne unité de stationnement requise.

L'exemption ne vise que 1 unité exigible ne pouvant être fournie sur les lieux avec la nouvelle configuration des lieux. Cet emplacement est bien desservi par le transport en commun, la station de métro Place-des-Arts étant située à environ 75 m du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale du demandeur sera de 5 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édiction de l'ordonnance;
Avis public - Entrée en vigueur;
Émission éventuelle du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Le : 2015-01-09



Dossier # : 1150679001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2015, 1re partie, B)

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe 1;
D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. P-1, article 3), une ordonnance permettant la consommation de boissons alcoolique selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe 1;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-19 14:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150679001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2015, 1re partie, B)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un premier dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2015. Pour les dérogations, voici les règlements concernés:

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240733, du 9 décembre 2014 pour les mêmes demandes;

- CA14 240646, du 12 novembre 2014 pour les mêmes demandes;
- CA14 240590, du 14 octobre 2014 pour les mêmes demandes;
- CA14 240517, du 9 septembre 2014 pour les mêmes demandes;

DESCRIPTION

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Les événements concernés sont:

- Montée des tuques bleues;
- Défilé de la Saint-Patrick.

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Services et directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-09

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements



Dossier # : 1146347106

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance abrogeant l'ordonnance 5984, o. 79 exemptant le demandeur de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement et accorder le remboursement du fonds de compensation déjà payé pour ces mêmes unités au 1030, boulevard Saint-Laurent au montant total de 25 000 \$

D'édicter une ordonnance abrogeant l'ordonnance 5984, o. 79 exemptant le demandeur de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement en vertu du en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984) et d'accorder le remboursement du fonds de compensation déjà payé pour ces mêmes unités à l'arrière du 1030, rue Saint-Laurent au montant total de 25 000 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-19 14:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347106

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance abrogeant l'ordonnance 5984, o. 79 exemptant le demandeur de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement et accorder le remboursement du fonds de compensation déjà payé pour ces mêmes unités au 1030, boulevard Saint-Laurent au montant total de 25 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la demande (3000613822) visant la construction d'un bâtiment portant le numéro 1030, rue Saint-Laurent, une demande d'exemption à l'obligation de fournir 5 unités de stationnement exigible selon le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) avait été effectuée. Le demandeur a versé un montant de 25 000 \$ exigible en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), lequel accorde la possibilité au conseil d'arrondissement d'exempter le demandeur, par résolution, de cette obligation. Cependant, le demandeur se voit dans l'impossibilité de réaliser son projet. Ainsi, le demandeur désire obtenir un remboursement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1030-1040, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement qu'exige la réglementation d'urbanisme. Demande de fonds de compensation - 3000676650

DESCRIPTION

Le projet initial visait la construction d'un bâtiment commercial mixte dans le district Saint-Jacques, au coin nord-ouest, du boulevard Saint-Laurent et de la rue De La Gauchetière. Aucune unité de stationnement n'était prévue pour la nouvelle construction, alors que le règlement en exigeait 5. Donc, 5 unités de stationnement devaient faire l'objet d'une demande de fonds de compensation (requête n° 3000676650).

Le permis de construction initial, émis le 8 juillet 2013, a fait l'objet d'une demande de renouvellement le 3 janvier 2014, mais des modifications aux plans avaient été exigées, afin que le projet soit conforme à la réglementation en vigueur. Le demandeur n'a jamais été en mesure de fournir les plans modifiés et donc la demande a été annulée par la division des permis et inspections.

JUSTIFICATION

Le projet consistait à l'implantation d'un nouveau bâtiment ne comportant aucune unité de stationnement souterrain tel que celui qui était autrefois implanté sur ce lot. Le demande de renouvellement de permis de construction étant annulée, la somme de 25 000 \$ payée par le demandeur peut donc lui être remboursée.

L'exemption de fournir une unité de stationnement est rattachée à l'immeuble et non au demandeur. Si l'exemption n'est pas abrogée, un projet complètement différent qui serait visé sur ce terrain, n'aurait pas l'obligation de fournir les unités de stationnement requises au règlement. En annulant l'exemption, un futur projet serait soumis à une analyse complète, si une exemption de fournir les unités de stationnement requises était demandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Remboursement de 25 000 \$ par la Ville de Montréal au demandeur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1152701002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) afin d'autoriser, par ordonnance, les planches à roulette dans certains parcs et places publiques de l'arrondissement de Ville-Marie.

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) afin d'autoriser, par ordonnance, les planches à roulettes dans certains parcs et places publiques de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-15 14:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1152701002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) afin d'autoriser, par ordonnance, les planches à roulette dans certains parcs et places publiques de l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Suite au succès d'un projet pilote de skateboarding à la place de la Paix et son impact immédiat sur la dynamique du parc, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite poursuivre cette activité sur une base permanente.

Il y a donc lieu de modifier le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) afin de permettre, par ordonnance, la pratique de la planche à roulettes dans certains parcs et places publiques de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) afin d'autoriser, par ordonnance, les planches à roulettes dans certains parcs et places publiques de l'arrondissement de Ville-Marie.

JUSTIFICATION

Cette modification permettra au conseil d'arrondissement d'autoriser l'activité de planches à roulette (skateboarding) et de fixer la période et les horaires permettant l'activité. Cela fera en sorte d'améliorer la qualité de vie par des activités de cohésion. En effet, il y aura un contrôle de l'utilisation des parcs et appropriation d'espace public par une clientèle plus diversifiée et moins marginale. Élimination du «squatage» des planchistes dans des parcs au mobilier urbain plus fragile

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Modification de certains panneaux dans le parc.
Promotion par les organismes d'encadrement, des activités autorisées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion
Adoption
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-14

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1152701014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer dans la définition du mot « fonctionnaire de niveau C » le « chef de division adjoint » par le « superviseur installation et parcs de la direction culture, sport, loisirs et développement social »

adoptée un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer dans la définition du mot « fonctionnaire de niveau C » le « chef de division adjoint » par le « superviseur installation et parcs de la direction culture, sport, loisirs et développement social »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-19 14:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152701014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer dans la définition du mot « fonctionnaire de niveau C » le « chef de division adjoint » par le « superviseur installation et parcs de la direction culture, sport, loisirs et développement social »

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du troisième alinéa de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil d'arrondissement peut, par règlement, déléguer tout pouvoir qui relève de ses fonctions, autres que le pouvoir de faire des règlements et le pouvoir de tarification et de taxation, à tout fonctionnaire ou employé qui exerce sa prestation de travail dans le cadre des attributions du conseil d'arrondissement et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué.

Le 11 septembre 2002, l'arrondissement a procédé à l'adoption du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires* (CA-24-009) et celui-ci a par la suite fait l'objet de certaines modifications pour se conformer à la réalité administrative.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA02 240608 adoptant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009).

Résolution CA14 240043 adoptant e règlement CA-24-005 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires (CA -24-009) afin d'apporter certains ajustements aux règles de délégation en matière de ressources humaines et de dépenses (dossier 1130856002).

DESCRIPTION

L'objet de la modification proposée est de remplacer dans la définition du mot « fonctionnaire de niveau C » le « chef de division adjoint » par le « superviseur installation et parcs de la direction culture, sport, loisirs et développement social »

JUSTIFICATION

Le poste de chef de division adjoint a été aboli et certaines taches de celui-ci ont été repris par le superviseur installation et parcs de la direction culture, sport, loisirs et développement social, dont celle d'autoriser des dépenses.

Il importe enfin de souligner que les fonctionnaires investis d'une délégation de pouvoirs

restent assujettis à une reddition de comptes et que l'autorité ainsi conférée doit faire rapport au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion
Adoption
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Josée POIRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Le : 2015-01-19



Dossier # : 1150658001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser Me Mélissandre Asselin-Blain, avocate au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Promotrans inc., et Stationnement Safeway Canada inc.

D'accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et d'autoriser Me Mélissandre Asselain-Blais, avocate au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Promotrans inc. et Stationnement Safeway Canada inc.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-19 11:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150658001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser Me Mélissandre Asselin-Blain, avocate au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Promotrans inc., et Stationnement Safeway Canada inc.

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le conseil d'arrondissement mandatait le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin qu'il entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux, des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1). Le conseil réaffirmait ainsi sa volonté de poursuivre le processus amorcé en 2007. En vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1), la Cour supérieure peut, sur requête de la Ville, ordonner la cessation d'une utilisation du sol ou d'une construction incompatible avec un règlement de zonage, de lotissement ou de construction.

Les négociations entreprises par le Service des affaires juridiques ont conduit à un projet de transaction. Ce dernier nécessite une autorisation du conseil d'arrondissement, afin de permettre au représentant de la Ville de signer en son nom.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 mai 2014 CA 14 240259 : Mandat donné au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin qu'il entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1)
 6 février 2007 CA07 240024 : Mandat donné à la Direction du contentieux, afin qu'elle entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise le terrain situé sur le côté sud du boulevard René-Lévesque entre les rues Guy et Mackay. Il s'agit plus précisément des lots 1851298, 1851300 et 18513001 comportant une superficie totale de 3674 m².
 La proposition de transaction avec le propriétaire et l'exploitant consiste à leur faire

admettre le caractère illégal de l'usage « parc de stationnement public ». L'exploitant prend l'engagement ne plus exercer cet usage et le propriétaire ne plus laisser exploiter. En outre, ils reconnaissent la recevabilité du dossier à la Cour supérieure dans le cadre d'une éventuelle requête en outrage au tribunal, advenant une reprise de l'exploitation du terrain comme parc de stationnement.

JUSTIFICATION

La Ville obtiendra entière satisfaction et ne peut espérer un meilleur règlement dans ce dossier. Entériner la transaction évitera aux parties de longues et coûteuses démarches juridiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction du nombre de stationnements extérieurs est un objectif de la *Politique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* (annexe1).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Homologation de la transaction par le tribunal en mars 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Marc PERREAULT
Agent technique principal

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1146347108**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel projeté sur le lot 2 162 250 du côté est de la rue Saint-André, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder pour le lot 2 162 250 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment aux articles 49, 81 et 149 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-182);

b) d'ériger un bâtiment résidentiel substantiellement conforme aux plans des pages numérotées A0.3, A0.7, A1.1 à A1.6, A2.1 et A3.1, ainsi qu'au plan d'aménagement paysager général, le tout réalisé par Blouin, Tardif architecture-environnement et Version paysage, architectes paysagistes et estampillé par l'Arrondissement de Ville-Marie le 28 novembre 2014.

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;

b) la composition architecturale du bâtiment doit être substantiellement conforme aux principes indiqués dans les plans mentionnés précédemment;

c) lors de la demande de permis de construction, visant la réalisation de ce projet, y inclure un mécanisme et un aménagement permettant de sécuriser les accès à la cour latérale droite correspondant à la servitude de passage en faveur de la propriété adjacente;

d) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de

l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- i) le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
- ii) la composition architecturale des façades doit être à la fois clairement contemporaine et respectueuse de certaines caractéristiques dominantes de l'unité de paysage Sainte-Marie-Saint-Jacques;
- iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
- iv) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.

3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-21 10:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347108

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel projeté sur le lot 2 162 250 du côté est de la rue Saint-André, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande d'autorisation de projet particulier afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sur un terrain vacant du côté est de la rue Saint-André, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque. Ce projet qui comporte trois étages et une construction hors toit habitable déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), notamment en regard du taux d'implantation, du nombre de logements et de la marge arrière.

L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement et des objectifs du Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site

Le site visé par la présente, d'une superficie 319 mètres carrés, est vacant et était, jusqu'à tout récemment, occupé par un stationnement de surface hors rue illégal d'une quinzaine de places. L'emplacement à l'étude est greffé, dans sa partie sud, d'une servitude de passage d'une largeur de 1,2m, sur un total de 2,4m, répartie sur 2 propriétés. La partie de terrain résiduelle est relativement étroite (huit mètres), mais assez profonde pour permettre l'insertion d'un bâtiment. Le terrain est adjacent à un stationnement de surface privée accessible par l'avenue Robillard qui s'apparente dans sa fonction davantage à une ruelle.

Bien que la présence des terrains de stationnement de surface entache la qualité paysagère du secteur, la présence d'un bâti relativement homogène dans la trame, aux valeurs architecturales remarquables, assure une cohérence et une expérience urbaine agréable assez surprenante pour le secteur.

Le programme

Le projet prévoit donc la construction d'un bâtiment résidentiel de 14 unités d'habitation de petite dimension légèrement en retrait de la voie publique. La construction d'une hauteur d'environ 12 mètres et répartie sur trois étages comprend une construction hors toit habitable. Deux unités de logements sont également aménagées en sous-sol du côté cour. Le tout représente un coefficient d'occupation au sol de 2,5 et l'empreinte au sol du bâtiment représente 76 % de la superficie du terrain. Compte tenu de l'étroitesse du bâtiment et des accès limités, aucune aire de stationnement pour voiture n'est prévue au sous-sol. Aussi, une contribution à un fonds pour l'aménagement des stationnements dans le secteur est proposée.

L'autorisation demandée

Ce projet requiert néanmoins certaines dérogations. En effet, le taux d'implantation proposé et le nombre de logements excèdent les maximums prévus au règlement d'urbanisme, de même que la marge latérale droite n'est pas conforme.

Bref, le projet présente les dérogations suivantes au règlement d'urbanisme 01-282 :

- taux d'implantation de 76 % plutôt que les 70 % maximum (article 49);
- 14 logements d'aménagés plutôt que 8 au maximum (article 149.1);
- dégagement de la marge latérale droite de 1,2m plutôt que 0 ou 2,5m (article 81).

JUSTIFICATION

Au départ, il importe de souligner que ce projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme, notamment en regard de la hauteur, de la densité et des affectations. Les principales dérogations du projet s'expliquent par la complexité de construire un bâtiment résidentiel fonctionnel dans un site comportant de nombreuses contraintes. Le parti architectural de la proposition repose sur une construction insérée en continuité et en harmonie avec le cadre bâti de la rue Saint-André.

En raison de la géométrie du lot et de la servitude de passage présente sur la partie sud de la propriété, le requérant a choisi de maximiser l'occupation au sol du bâtiment afin de pouvoir y aménager des logements intéressants à la fois côté jardin et côté rue, et ce, dans le respect du coefficient d'occupation au sol de 3. Aussi, le taux d'implantation du bâtiment est de 75 %, contrairement aux 70 % maximum prescrits, mais les conséquences ne sont pas apparentes de la rue. D'ailleurs, la presque totalité des bâtiments, sur le côté ouest de la rue, occupe près de 100 % de la superficie du lot. Enfin, les espaces libres et résiduels et les terrasses sont aménagés, notamment sur une partie du toit.

Les autres dérogations requises pour la réalisation du projet auraient pu faire l'objet de dérogation mineure ou d'usage conditionnel. C'est le cas par exemple du nombre de logements qui excède le maximum prescrit. L'ajout de logements est parfaitement compatible et complémentaire avec ce secteur, voire nécessaire, pour les besoins en logements de petite dimension destinés aux personnes seules. De plus, plutôt que de construire un stationnement intérieur très peu fonctionnel, compte tenu de la largeur du lot, il est plutôt proposé d'aménager deux logements en sous-sol. Ces unités pourront bénéficier d'un bon éclairage naturel, puisque la pente descendante vers l'est permet de dégager de plus grandes ouvertures. Enfin des espaces de rangement y compris du stationnement pour vélo, occuperont la partie avant du sous-sol. Ce type d'aménagement, combiné à la proximité de réseaux publics de transport collectif, justifie en soi le recours, pour le demandeur, à contribuer financièrement au fonds de compensation pour le stationnement.

Enfin, la marge latérale droite proposée correspond à la largeur de la servitude de non-construction. À cet effet, un contrôle doit être effectué conjointement avec le propriétaire de

la propriété adjacente pour assurer la sécurité en tout temps des lieux et doit faire l'objet d'une condition à la présente demande d'autorisation.

Dans l'ensemble, les impacts négatifs sont assez mineurs en regard des avantages de ce projet. En effet, la construction d'un terrain depuis longtemps vacant et difficilement développable constitue une belle occasion de densifier un site stratégiquement situé. La présente autorisation concerne spécifiquement le cadre réglementaire du projet. Le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail dans le cadre de la procédure de révision qui suivra la demande de permis de construction.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a, à sa séance du 5 décembre 2014, émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'investissement relatif à ce projet est de l'ordre de 1.2 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.0.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.0.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
Affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
Assemblée publique;
Adoption d'un deuxième projet de résolution;
Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
Adoption de la résolution;
Émission des permis de démolition et de modification.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU - avis favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-20

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1156347002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 175, rue Ontario Est, sur le lot 2 161 238, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 175, rue Ontario Est (lot 2 161 238), de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement;
De prendre acte de son engagement à verser 10 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-27 11:59

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1156347002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 175, rue Ontario Est, sur le lot 2 161 238, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'analyse de la demande de permis de construction, la requête 3000921282 a été déposée en date du 23 décembre 2014, à l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement pour la construction d'un bâtiment commercial au 175, rue Ontario Est sur le lot 2 161 238. Au total, 2 unités de stationnement sont exigibles en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) alors que le projet n'en prévoit aucune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Une demande de permis de construction (3000817762) a été déposée le 24 juillet 2014, afin de construire un hôtel de 21 appartements à louer. Aucune unité de stationnement n'est prévue, alors que le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) en exige 2. Par conséquent, une contribution pour 2 unités au fonds de compensation pour stationnement est nécessaire afin de répondre aux exigences du Règlement d'urbanisme 01-282.

Le requérant est admissible à une demande d'exemption et assujetti par conséquent à une compensation monétaire calculée en multipliant le nombre d'unité de stationnement faisant l'objet de l'exemption (deux unités) par 5 000 \$.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette requête peut être acceptée en raison des éléments suivants :

- La superficie du terrain ne permet pas d'aménager 2 unités de stationnement au rez-de-chaussée du bâtiment en plus de l'espace nécessaire aux services de l'hôtel;
- La géométrie du terrain n'est pas appropriée pour la construction de stationnement souterrain;
- Le site est bien desservi par le réseau de transport en commun puisque la station de métro Berri-UQAM se trouve à moins de 500 m;

- Le site est bien desservi en stationnement public par ceux du cégep du Vieux Montréal et des Habitations Jeanne-Mance;
- Le demandeur a contribué par une somme de 10 000 \$ au fonds de compensation;
- La Division de la circulation et de l'occupation du domaine public de l'arrondissement a émis un avis favorable concernant cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution monétaire du requérant est de 10 000 \$;

- La valeur déclarée du projet : 1 200 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-23

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1156370001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2015, 1re partie C)

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12-2, article 7), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12-2, article 21), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-29 13:35

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156370001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2015, 1re partie C)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-25-085, article 29.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

DESCRIPTION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude VIAU
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-23

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-01-27



Dossier # : 1156347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance remplaçant l'Ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption (5984, o. 1 et ses amendements), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

D'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'Ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (5984, o. 100).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-29 11:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1156347004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance remplaçant l'Ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption (5984, o. 1 et ses amendements), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux demandes répétées du milieu communautaire et social, il est proposé d'introduire une exemption tarifaire dispensant les projets de logements sociaux de la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption. En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), le conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une résolution, édicter une nouvelle ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption applicables à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM - 1982-08-20 - Adoption du Règlement exemptant certaines personnes de l'obligation de fournir et maintenir des unités de stationnement requises par le règlement exigeant des unités de stationnement (5984) - Plusieurs amendements apportés au fil du temps (Règlements 6047, 6369, 7100, 7345, 7370 et 95-193);
- CE82 06322 - 1982-09-15 - Édition de l'ordonnance no 1 sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption - 2 catégories prévues
- CE85 07085 - 1985-05-01 - Édition de l'ordonnance no 1-1 modifiant l'ordonnance no 1 - Ajustements de tarifs à ceux actuels et 2 catégories prévues dont 1 comportant 2 sous-catégories;
- CE85 09124 - 1985-06-05 - Édition de l'ordonnance no 1-2 modifiant l'ordonnance no 1 - Introduction des actuelles 3 catégories par l'élimination des 2 sous-catégories (régime en vigueur à ce jour).

DESCRIPTION

L'exemption tarifaire vise à dispenser les projets visant de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) de la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

Cette exemption a déjà été introduite au Règlement annuel sur les tarifs pour 2015 quant aux frais d'étude et d'avis publics dorénavant exigibles pour le traitement de telles demandes.

Cela requiert toutefois l'adoption d'une nouvelle ordonnance remplaçant l'ordonnance en vigueur (5984, o. 1 et ses amendements), pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'opération permet également d'effectuer certains ajustements mineurs quant au régime applicable sur le territoire de l'arrondissement :

- Mise à jour de la présentation graphique de l'ordonnance et de la cartographie;
- Fusion des secteurs A et B, puisqu'il n'existe plus de variation de tarifications dans ces secteurs depuis 1985;
- Modifications au périmètre du secteur A pour respecter les limites du centre-ville :
 - o Inclusion du secteur sud du centre-ville (Quartier des gares);
 - o Inclusion de la cour de voirie de la Commune pour mieux respecter la limite sud-ouest de l'arrondissement;
 - o Exclusion complète du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) dont le périmètre avait depuis été agrandi en 1995;
 - o Exclusion d'une partie résiduelle d'ancien secteur A à l'est de la rue Saint-Hubert, comprenant le Faubourg Québec et une partie du complexe industriel « Molson » à l'ouest du prolongement de l'axe de la rue Panet (secteur déjà construit, sans grande incidence).

Aucun changement n'est apporté à la tarification pour les catégories 1 à 3, sauf l'exemption proposée pour le logement social.

JUSTIFICATION

La nouvelle ordonnance vise à ajuster légèrement le régime de gestion des exemptions en matière d'unités de stationnement de 1985 à l'évolution administrative de l'arrondissement de Ville-Marie depuis 2002 et aux attentes de son milieu communautaire et social.

En effet, l'étude « Exigences relatives au nombre d'unités de stationnement dans les projets de logements sociaux et communautaires », datée de décembre 2004, de la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal, a démontré un taux de motorisation inférieur pour les clientèles de logements sociaux et communautaires et des besoins réels inférieurs en matière de stationnement dans ces projets.

Il y a lieu de rappeler que l'exemption d'unités de stationnement et la contribution au fonds de compensation pour le stationnement sont une mesure d'exception, évaluée au cas par cas des demandes, selon le contexte du milieu d'insertion des projets et les conditions de stationnement sur rue ou de l'accessibilité du transport en commun à proximité. Les projets de logements sociaux continueront de nécessiter l'édiction d'une ordonnance, sans frais, permettant d'évaluer plus finement l'opportunité de l'exemption sollicitée pour chaque demande et les conditions du milieu d'insertion.

Conformément au paragraphe 10.1° de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), les sommes recueillies au fonds de compensation ne peuvent servir qu'à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet introduit une exemption à la contribution financière exigible pour les projets de logements sociaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édiction de l'ordonnance;
Avis public - Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Le : 2015-01-28



Dossier # : 1152840006

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2015, 1re partie, A) et édicter l'ordonnance

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2015, 1^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-29 15:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1152840006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2015, 1re partie, A) et édicter l'ordonnance

CONTENU**CONTEXTE**

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons le huitième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et ayant fait l'objet d'une concertation avec le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, pour l'année 2015 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1142840024 / CA14 240602 (11 novembre 2014) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 8e partie, A) et édicter les ordonnances;

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, le centre des affaires de Montréal et de la province, sont d'ampleur locale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils

contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Isabelle ROUGIER)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-27

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1155353001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la fréquence de balayage mécanique des rues à une journée par semaine pour le parcours de balai identifié Saint- Jacques 63 A

De modifier la fréquence de balayage mécanique des rues, à une journée par semaine dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le parcours de balai 63 A. D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-30 11:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155353001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la fréquence de balayage mécanique des rues à une journée par semaine pour le parcours de balai identifié Saint-Jacques 63 A

CONTENU

CONTEXTE

REQUÊTE : modifier la fréquence de balayage mécanique des rues à une journée par semaine dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le parcours de balai identifié Saint-Jacques # 63 A.

DÉMARCHE ANALYTIQUE :

- projet pilote, en 2011, de nettoyage des rues à l'aide de balais mécaniques sur certaines rues, une seule fois par semaine, dans les secteurs Centre-sud et Sainte-Marie;
- deux rencontres de travail tenues en février et mars 2012 à la Division des Études techniques afin d'évaluer la pertinence de rendre permanente la fréquence de balayage des rues, une seule fois par semaine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour, dans un premier temps, le secteur situé à l'est de la rue Amherst;
- adoption de la résolution CA12 240295 dans la séance ordinaire du mardi 8 mai 2012
- rencontre de travail entre la division circulation et inspection du domaine public et la division de la voirie en janvier 2015 afin de confirmer la fréquence de balayage des rues, une seule fois par semaine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour certaines rues du secteur situé à l'ouest de la rue Amherst;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA12 240295

DESCRIPTION

De modifier la signalisation de restriction de stationnement pour fin de balayage mécanique des rues, signalisation devant dorénavant indiquer la fréquence d'une seule journée par semaine, pour le parcours de balai identifié Saint-Jacques # 63 A dans le secteur compris entre la rue Amherst à l'Est, la rue Sherbrooke au Nord, l'avenue Viger au Sud et la rue Saint-Urbain à l'Ouest.

L'avenue Viger, le boulevard René-Lévesque, la rue Sainte-Catherine, le boulevard de Maisonneuve, la rue Ontario, le côté Sud de la rue Sherbrooke, la rue Saint-Urbain, le boulevard Saint-Laurent, la rue Saint-Denis et la rue Berri sont exclus du changement de

fréquence à une journée. Ces rues font partie des rues dites "commerciales" et nécessitent une plus grande fréquence de balayage.

JUSTIFICATION

L'administration de l'arrondissement de Ville-Marie a expérimenté, en 2011, un projet pilote de nettoyage des rues à l'aide de balais mécaniques, consistant à nettoyer certaines rues une seule fois par semaine et non plus deux fois par semaine comme ce fut le cas depuis les années 1990 dans le territoire de l'arrondissement. Le secteur visé par ce projet pilote fut celui délimité par les rues de la Visitation, Sherbrooke, Parthenais et Ontario. Ce projet pilote a donné d'excellents résultats, contribuant ainsi à optimiser les activités de nettoyages des rues tout en favorisant le stationnement sur rue des véhicules. Après évaluation, une telle mesure appliquée dans le secteur visé par le projet pilote répondait, effectivement, aux attentes d'un très grand nombre de résidents qui souhaitaient avoir accès à plus d'espaces de stationnement, tout en maintenant un niveau de propreté tout à fait convenable et suffisant dans les rues résidentielles.

En 2012, la Direction de l'arrondissement, de même que les élus municipaux, se sont prononcés en faveur d'une application permanente de cette fréquence de balayage des rues, dorénavant une seule fois par semaine, ce, dans un premier temps, pour tout le secteur compris entre la rue Amherst à l'ouest, la rue Sherbrooke au nord, la rue du Glacis au sud et la limite est de l'arrondissement. L'horaire de la restriction de stationnement d'une durée limitée à une heure, entre le 1er avril et le 1er décembre, demeure inchangé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Modification de la signalisation : budget de l'arrondissement de Ville-Marie transféré à l'équipe de signalisation / éclairage de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour le changement de la fréquence de balayage sur les panneaux (une journée seulement).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents de tout le secteur visé par le parcours de balai # 63 A seront avisés de ces changements, par voie de communiqué.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Implantation au cours de cet hiver.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à notre règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1, et à nos diverses politiques de circulation et d'attribution d'espaces de stationnement autorisé ou d'interdiction de stationner selon les besoins et les contraintes, dont les restrictions de stationnement interdit pour fin de balayage mécanique dans les rues.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Marie-Ève BOIVIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COULOMBE
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &
STATIONNEMENT

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2015-01-29



Dossier # : 1146347109

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire à l'hôtel situé au 1240, rue University (Hôtel Renaissance), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1240, rue University, conformément au Règlement d'urbanisme sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'autorisation d'aménager un café-terrasse sur le toit, complémentaire à l'hôtel Renaissance conformément aux plans préparés par Jean-Pierre Lagacé architecte, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 16 janvier 2015;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Augmenter le contenu végétal afin d'augmenter le degré d'intimité, réduire les îlots de chaleur et améliorer l'aspect visuel du café-terrasse;
- Privilégier un éclairage approprié qui permet de concentrer la dispersion lumineuse exclusivement sur le café-terrasse afin de contribuer au respect du voisinage immédiat.
- Utiliser une seule teinte claire de matériau pour le volume abritant les équipements mécaniques afin de minimiser l'impact visuel de ce volume.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-30 14:20

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347109

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire à l'hôtel situé au 1240, rue University (Hôtel Renaissance), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande d'autorisation de projet particulier afin d'autoriser l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire à l'hôtel situé au 1240, rue University. Le projet déroge aux conditions prescrites visant l'aménagement d'un café-terrasse sur le toit d'un bâtiment selon le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). L'autorisation demandée peut-être accordée par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), moyennant le respect des orientations générales de ce règlement et des objectifs du Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le site

Le bâtiment visé par la demande est situé dans le Centre des affaires à l'intersection des rues Cathcart et University. À l'origine, ce bâtiment construit en 1951 abritait un bureau de poste ainsi que les bureaux du ministère de la Défense. La transformation de ce bâtiment à des fins hôtelières est en cours. Cette transformation aura pour conséquence l'aménagement d'environ 142 chambres ainsi qu'un restaurant au rez-de-chaussée.

Le programme

La présente demande vise à autoriser l'aménagement d'un café-terrasse d'une superficie de 255 m² pouvant accueillir 125 personnes, sur le toit de l'édifice situé au 1240, rue University. Une piscine ainsi qu'un mobilier amovible occupe l'espace dédié aux usagers. La proposition prévoit un espace à l'intérieur du bâtiment pour aménager une cuisinette dont le local est adjacent au café-terrasse ainsi qu'un espace bar aménagé directement sur la terrasse. L'ensemble de ces usages, soit un restaurant, un débit de boissons alcooliques et un café-terrasse au toit seraient tous complémentaires à l'hôtel. À cet effet, dans le cas où le certificat d'occupation de l'hôtel n'est plus valide, les usages complémentaires ne peuvent

plus être exercés.

La terrasse prévoit une section couverte en permanence par un débord de toit qui constitue la projection du volume abritant les systèmes mécaniques du bâtiment. D'ailleurs, un ajustement au toit par rapport au permis émis suite à l'analyse d'une surhauteur dans la dernière année vise à permettre un rehaussement de 600 mm de l'étage mécanique est également prévu, afin d'entreposer tous les équipements mécaniques nécessaires au bâtiment au même endroit. La superficie et le type de revêtement proposé demeurent sans modification, il y a uniquement la hauteur du parapet qui est modifiée.

Le cadre réglementaire

En vertu de l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un café-terrasse est autorisé sur le toit d'un bâtiment aux conditions suivantes :

1° est situé dans un secteur de la catégorie M.5, M.6, M.8 ou M.9, selon les conditions de la classe C, ainsi que dans un secteur de la catégorie M.10 ou M.11 ou sur un bâtiment occupé par un usage équipement collectif et institutionnel;

2° il est rattaché à un restaurant ou à un débit de boissons alcooliques situé au même niveau ou au niveau immédiatement inférieur;

3° il n'est pas situé au même niveau qu'un logement ni au niveau immédiatement supérieur;

4° le terrain sur lequel il est situé n'est pas adjacent à un terrain occupé par un bâtiment comportant au moins un logement.

JUSTIFICATION

Éléments d'analyse

Le projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme. En ce sens, le projet favorise l'activité commerciale dans le Centre des affaires.

L'aménagement d'un café-terrasse sur le toit visant à desservir la clientèle de l'hôtel ne répond pas à une des conditions exigées par la réglementation. Le café-terrasse proposé se trouve dans un secteur de la catégorie M.7C, dans laquelle ce dernier n'est pas autorisé sur un toit.

Aucun logement ne se trouve au même niveau ou au niveau immédiatement supérieur considérant que l'hôtel occupe la totalité du bâtiment. De plus, bien que la tour résidentielle Altitude se trouve à proximité de l'hôtel, le terrain sur lequel le café-terrasse est situé n'est pas adjacent à ce dernier.

Analyse des impacts sur le milieu

Au niveau de la compatibilité des usages avec le milieu environnant, l'usage café-terrasse s'arrime adéquatement avec les besoins hôteliers. L'aménagement du café-terrasse au toit est conçu sur mesure en fonction des besoins de l'hôtel et des contraintes environnementales présentes sur les lieux.

Les matériaux tels que l'aluminium et le verre clair ont été retenus dans le but de limiter l'impact de l'ajout sur la perception du bâtiment existant, tout en rehaussant le paysage urbain par le biais de la sobriété de l'ajout. Le concept d'aménagement proposé privilégie l'expression contemporaine qui permet de bien différencier les époques d'interventions sur le bâtiment.

Le périmètre du café-terrasse est délimité par des parois vitrées d'une hauteur de 1,2 m qui sont directement installées à même le parapet existant. La hauteur des parois minimise les impacts sonores liés à l'opération d'un café-terrasse par rapport au voisinage immédiat; de

plus, elle augmente le degré de confort chez les utilisateurs puisqu'elle protège les consommateurs du vent.

Dans l'ensemble, les impacts négatifs sont assez mineurs en regard des avantages de ce projet. En effet, l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit par l'intermédiaire de la procédure de projet particulier constitue une belle opportunité pour réfléchir et concevoir un aménagement de qualité tant sur le plan sonore que visuel. Dans le but d'augmenter le degré d'intimité, réduire les îlots de chaleur et améliorer l'aspect visuel du café-terrasse, la présence de végétaux devra composer le décor. De plus, l'éclairage de la terrasse devra être adéquat et contribuer au respect du voisinage immédiat. Tel que le stipule le règlement d'urbanisme, l'usage d'appareils sonores qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur ne doit pas être audible à partir du café-terrasse. Finalement, pour minimiser l'impact visuel du volume abritant les équipements mécaniques, l'utilisation d'une seule teinte de matériau est préconisée.

Considérant que le projet est compatible avec le contexte et les besoins hôteliers et que l'impact visuel du café-terrasse en bordure de la voie publique est mineur, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable aux conditions suivantes:

- Augmenter le contenu végétal afin d'augmenter le degré d'intimité, réduire les îlots de chaleur et améliorer l'aspect visuel du café-terrasse;
- Privilégier un éclairage approprié qui permet de concentrer la dispersion lumineuse exclusivement sur le café-terrasse afin de contribuer au respect du voisinage immédiat;
- Utiliser une seule teinte claire de matériau pour le volume abritant les équipements mécaniques afin de minimiser l'impact visuel de ce volume.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a, à sa séance du 22 janvier 2015, émis un avis favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public;
Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;

- affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- assemblée publique de consultation;
- adoption d'un deuxième projet de résolution;
- publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;

- adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BEAULIEU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-30

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1156347007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 435, rue McGill, sur le lot 1 179 815, de l'obligation de fournir 7 unités de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 435, rue McGill (lot 1 179 815), de l'obligation de fournir 7 unités de stationnement;
De prendre acte de son engagement à verser 24 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-30 14:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 435, rue McGill, sur le lot 1 179 815, de l'obligation de fournir 7 unités de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'analyse de la demande de permis de construction, la requête 3000955202 a été déposée en date du 28 janvier 2015, à l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir 7 unités de stationnement pour la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel au 435, rue McGill sur le lot 1 179 815. Au total, 7 unités de stationnement sont exigibles en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) alors que le projet n'en prévoit aucune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240357 - adoptée le 11 juin 2013 : dérogations mineures relatives à la hauteur minimale et aux marges de recul

DESCRIPTION

Une demande de permis de construction (3000722455) a été déposée le 3 octobre 2013, afin de construire un bâtiment contigu de 13 étages à usage mixte : un restaurant et un débit de boissons alcooliques au rez-de-chaussée, des bureaux du 2^e au 8^e étages et 11 logements du 9^e au 13^e étages. Le site ne permet pas l'aménagement d'unités de stationnement, alors que le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) en exige 7. Par conséquent, une contribution pour 7 unités au fonds de compensation pour stationnement est nécessaire afin de répondre aux exigences du Règlement d'urbanisme 01-282.

Le requérant est admissible à une demande d'exemption et assujetti par conséquent à une compensation monétaire calculée en multipliant le nombre d'unité de stationnement faisant l'objet de l'exemption (sept unités) par 3 500 \$.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette requête peut être acceptée en raison des éléments suivants :

- La superficie du terrain ne permet pas d'aménager 7 unités de stationnement au rez-de-chaussée du bâtiment;
- La géométrie du terrain n'est pas appropriée pour la construction de stationnement

souterrain;

- Une servitude de passage en faveur du bâtiment adjacent au sud (431-433, rue McGill) affecte la propriété et réduit l'espace disponible pour l'aménagement des unités de stationnement;
- La ruelle située à l'arrière de la propriété (lot 1 284 605) est une ruelle privée et donc pas accessible;
- Le site est bien desservi par le réseau de transport en commun puisque la station de métro Square-Victoria se trouve à moins de 300 m;
- Le demandeur a contribué par une somme de 24 500 \$ au fonds de compensation;
- La Division de la circulation et de l'occupation du domaine public de l'arrondissement a émis un avis favorable concernant cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- La contribution monétaire du requérant est de 24 500 \$;
- La valeur déclarée du projet : 7 452 211 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution
Émission du permis de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-29

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1126090013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure relativement à des équipements mécaniques pour le bâtiment situé au 1523, avenue Summerhill

D'accorder pour le bâtiment sis au 1523, avenue Summerhill sur le lot 1 065 413 du cadastre du Québec, une dérogation mineure permettant deux équipements mécaniques (thermopompes) à une distance de 0,59 m de la limite latérale de propriété plutôt que de 3 m, et ce, en dérogation notamment à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-30 14:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1126090013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure relativement à des équipements mécaniques pour le bâtiment situé au 1523, avenue Summerhill

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée concernant deux thermopompes situées à moins de 3 mètres de la limite de propriété. Cette demande peut être effectuée en vertu de l'article 2 du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-008).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION**Description du site**

La propriété visée par la demande est située au bout de l'avenue Summerhill, non loin du chemin de la Côte-des-Neiges. Il s'agit d'une maison unifamiliale de 2 étages plus sous-sol qui a été entièrement rénovée en 2008 et 2009 par un entrepreneur. Celle-ci était vacante et abandonnée depuis environ 2002. Les systèmes de climatisation, de chauffage et d'électricité ont été entièrement refaits à neuf à ce moment, dont les deux thermopompes qui se trouvaient dans la cour arrière qui ont été remplacées car elles étaient en mauvaise condition. Selon le requérant, ces anciennes thermopompes étaient à cet endroit depuis au moins une trentaine d'années. Le requérant a acheté la maison en 2010 avec les nouvelles thermopompes. Par la suite, en 2011 et 2012, il a aménagé la cour arrière en jardin qui comprend un petit bassin d'eau.

Le programme

La présente demande vise à régulariser une situation qui existe depuis au moins 30 ans.

Paramètre réglementaire et dérogation

L'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) exige qu'un équipement mécanique doit être implanté à plus de 3 mètres de toute limite de propriété alors que les thermopompes sont actuellement installées à 0,59 mètre de cette limite.

JUSTIFICATION

Étant donné que les thermopompes sont entourées d'un enclos en bois, celles-ci ne devraient pas nuire aux propriétés voisines en termes d'esthétisme. Aussi, nous sommes d'avis que les nouvelles thermopompes vont être beaucoup plus performantes sur le plan des nuisances de bruit que ne l'étaient les anciennes thermopompes. De plus, il s'agit d'un remplacement d'un équipement mécanique. En effet, ces anciennes thermopompes étaient à cet endroit depuis plus de 30 ans et elles avaient atteints leur fin de durée de vie utile. Donc, il fallait les remplacer.

Enfin, l'application de la réglementation causerait un préjudice sérieux au requérant. L'application de la distance minimale de 3 mètres causerait un réaménagement complet de la cour arrière, dont le bassin d'eau qui serait difficile à relocaliser.

Recommandation

Considérant que les dérogations demandées peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 2 du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-008).

Considérant que les thermopompes sont installées à cet endroit depuis de nombreuses années.

Considérant qu'un équipement mécanique a une fin de durée de vie utile et doit être remplacé.

Considérant que l'application de la réglementation causerait un préjudice sérieux au requérant.

Considérant que les dérogations demandées ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

Considérant que les dérogations demandées ne concernent pas l'usage et la densité d'occupation du sol.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a recommandé au comité consultatif d'urbanisme d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Lors de sa séance du 22 janvier 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable relativement à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-23

Marc LABELLE
Directeur(trice) aménagement urbain
serv.entrville-marie



Dossier # : 1156347001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des dérogations mineures relativement à l'aire de chargement et à la marge latérale dans le cadre de la construction d'un bâtiment commercial au 175, rue Ontario Est

D'accorder pour la construction du bâtiment au 175, rue Ontario Est sur le lot 2 161 238 du cadastre du Québec, des dérogations mineures permettant une marge latérale gauche maximale de 0,3 m plutôt que sur la limite latérale du terrain (ligne 0) et l'absence d'une (1) unité de chargement, et ce, en dérogation notamment aux articles 55, 56 et 582 du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-30 14:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des dérogations mineures relativement à l'aire de chargement et à la marge latérale dans le cadre de la construction d'un bâtiment commercial au 175, rue Ontario Est

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogations mineures a été déposée le 23 décembre 2014 concernant la marge latérale et l'aire de chargement. Cette demande peut être effectuée en vertu de l'article 2 du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Ville-Marie (CA -24-008).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Description du site

La propriété visée par la demande est située à l'intersection de la rue Ontario et de l'avenue de l' Hôtel-de-Ville. Il s'agit d'un lot de coin de 264 m² qui est quelque peu difficile à redévelopper. En effet, les deux bâtiments voisins sont construits en contiguïté (ligne 0) et il n'y a aucune ruelle qui dessert l'arrière de la propriété. En conséquence, le projet présente quelques dérogations justifiables en raison de la configuration particulière du terrain.

Le programme

Premièrement, il est important de mentionner que le bâtiment existant de deux étages serait entièrement démoli. Cette démolition sollicitée a obtenu l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme le 12 juin 2014 et l'autorisation du ministère de la Culture et de la Communication du Québec le 24 septembre 2014.

Le projet propose la construction d'un nouveau bâtiment commercial (hôtel) de 5 étages, plus un sous-sol et une mezzanine, ayant 21 unités à louer pour de courts ou de longs séjours. En effet, ces unités sont des appartements complètement équipés avec réfrigérateur, cuisinière et laveuse/sécheuse. Par ailleurs, l'implantation du bâtiment serait en mode contigu et occuperait 100 % de la superficie du terrain. Aussi, il y aurait un café-bar au rez-de-chaussée où serait disponible des boissons alcoolisées et des légers repas qui nécessitent peu de préparation (ex. : jus, fruits, muffin, café, « smoothies », etc.). Les réserves de nourriture seraient entreposées au sous-sol. Le projet ne prévoit pas d'unité de

stationnement pour automobile et pas d'unité de chargement. Les livraisons se feraient du côté de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville par la porte coulissante adjacente à l'issue de secours. Il y aurait 1 livraison par semaine pour le service de buanderie et 1 livraison par deux semaines pour desservir le café-bar.

Enfin, le projet déroge à deux dispositions normatives pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

Paramètres réglementaires et dérogations

L'article 55 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) exige un mode d'implantation contigu pour ce bâtiment. En conséquence, l'article 56 de ce même règlement demande qu'un bâtiment doit être implanté sur la limite latérale du terrain, alors que le 5^e étage et la mezzanine proposés seraient implantés à environ 30 cm de la limite de propriété adjacente sise aux 167-169, rue Ontario Est.

Pour sa part, l'article 582 exige une (1) unité de chargement de petite dimension (3 m X 10,5 m X 4,3 m de hauteur) pour cet hôtel alors que le projet n'en prévoit aucune.

JUSTIFICATION

Étant donné que le mur mitoyen existant empiète actuellement sur la propriété, la marge latérale proposée pour le 5^e étage et la mezzanine est justifiée. En effet, il s'agit d'un détail technique de construction pour que le mur latéral soit érigé de façon parfaitement verticale du sous-sol jusqu'à la mezzanine.

Pour ce qui est de l'unité de chargement, l'aménagement de celle-ci hypothéquerait grandement la viabilité du projet étant donné l'exiguïté du rez-de-chaussée du bâtiment proposé. De plus, la réglementation exige que le futur bâtiment soit implanté en contiguïté et il n'y a pas de ruelle à l'arrière du terrain, ce qui ne favorise pas l'aménagement d'une unité de chargement. Également, nous évaluons que le nombre de livraisons serait peu élevé, en comparaison d'un commerce de détail, d'une épicerie et d'une pharmacie, par exemple. Le requérant estime qu'il y aurait une (1) livraison par semaine pour le service de buanderie et une (1) livraison par deux semaines pour le café-bar.

Bref, les dérogations demandées ne causent pas de préjudice aux propriétés voisines étant donné que l'on retrouve un restaurant et un garage de mécanique sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville (2004 et 2014, avenue de l'Hôtel-de-Ville).

Recommandation

Considérant que les dérogations demandées peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 2 du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-008).

Considérant que la configuration du site et que l'application des normes causent un préjudice sérieux au requérant.

Considérant que les dérogations demandées ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

Considérant que les dérogations demandées ne concernent pas l'usage et la densité d'occupation du sol.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a recommandé au comité consultatif d'urbanisme d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Lors de sa séance du 22 janvier 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable relativement à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution
Émission du permis de construction
Début des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-23

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises



Dossier # : 1144612001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'aménagements extérieurs, devant le 1100 avenue Docteur- Penfield

D'adopter un règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'aménagements extérieurs, devant le 1100 avenue Docteur-Penfield. Le permis et le loyer relatif à l'occupation ne seront pas facturés

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-06-02 10:16

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144612001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'aménagements extérieurs, devant le 1100 avenue Docteur- Penfield

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DI PALMA
Ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1144612001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'aménagements extérieurs, devant le 1100 avenue Docteur-Penfield

CONTENU

CONTEXTE

Une requête d'exemption de loyer d'occupation a été déposée à la Direction des travaux publics afin de permettre des aménagements extérieurs sur le domaine public par le représentant du propriétaire du 1100 Avenue Docteur-Penfield, dans le cadre d'une demande de permis de transformation. Le but de cette demande est de réaménager la cour avant et le débarcadère en façade de la rue Docteur-Penfield et la rue Stanley. Ces aménagements, qui seront construits en arrière trottoir, seront constitués de béton coulé, de bordures de granites et de pavé de béton en plus d'aménagements paysagers. Cette requête déroge donc au règlement sur l'occupation du domaine public RRVM c.O-0.1

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Adopter un règlement visant à accorder la gratuité du loyer et du permis d'occupation du domaine public relatif à des aménagements extérieurs.. Malgré l'article 42 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) et les dispositions applicables du règlement annuel sur les tarifs, le permis relatif à l'occupation et le loyer ne seront pas facturés. Ces aménagements permettront principalement l'accès au débarcadère du bâtiment par des véhicules et embelliront la cour avant. Il s'agit d'une mise à niveau de l'aménagement existant pour en améliorer la qualité. L'aménagement sera construit selon les normes en vigueur et ne constituera aucun danger pour le public. Il se limite à la réfection du pavé de béton et des bordures de granite.

JUSTIFICATION

L'aménagement proposé sera construit, maintenu et entretenu par le propriétaire à ses frais. La Ville n'aura pas à s'en occuper. Le propriétaire sera responsable de tout dommage ou accident qui pourrait résulter de l'installation, de l'existence, de l'entretien ou de l'usage qui sera fait des ouvrages occupant le domaine public, que ce soit aux personnes, aux biens publics ou aux biens privés. Dans l'éventualité où la Ville aurait à faire des travaux dans cette emprise, le propriétaire s'engage à remettre les aménagements en état, à ses frais. L'aménagement proposé vise à embellir le domaine public et à améliorer la transition entre

le domaine privé et public. Elle dégage la Ville de la responsabilité d'aménager et d'entretenir une partie de terrain public inutilisée par les piétons. Cet aménagement contribuera à la consolidation et à l'intégrité de l'unité du paysage et améliorera l'expérience des passants sur l'avenue Docteur-Penfield.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Perte de loyer d'occupation mais réduction de la contribution de la Ville à l'aménagement du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Embellissement du domaine public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement et émission du permis d'occupation du domaine public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DI PALMA
INGENIEUR

ENDOSSÉ PAR

Andrés BOTERO
Chef de division - Études techniques

Le : 2014-05-29



Dossier # : 1156347005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à la marge latérale pour le bâtiment situé au 418, rue Saint-Sulpice

D'accorder, pour le bâtiment situé au 418, rue Saint-Sulpice, une dérogation à la marge latérale, et ce, en conformité avec le *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)* et en dérogation notamment à l'article 81 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (SSENSE)*.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-30 15:21

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à la marge latérale pour le bâtiment situé au 418, rue Saint-Sulpice

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée le 19 janvier 2015 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'accorder une dérogation à la marge latérale pour le bâtiment situé au 418, rue Saint-Sulpice, dans le Vieux-Montréal. L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240182 - 8 avril 2014 - Adopter une résolution autorisant les usages « vêtements, chaussures » et « restaurant » ainsi que l'aménagement d'un café-terrasse sur le toit pour le bâtiment situé au 418, rue Saint-Sulpice, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (SSENSE)*.

DESCRIPTION

Site

Le bâtiment visé par la demande est situé sur la rue Saint-Sulpice entre les rues Notre-Dame et Saint-Paul à l'angle des cours Le Royer dans l'unité de paysage Vieux-Montréal (*site patrimonial déclaré de Montréal*). Il est adjacent à la basilique Notre-Dame située au nord et contigu à l'hôtel Saint-Sulpice situé au sud. Le bâtiment original a été construit en 1866 et modifié ultérieurement par l'ajout d'étages. Il s'agit initialement d'un magasin-entrepôt, le magasin-entrepôt Saint-Sulpice, et il est occupé comme bureau dès 1940 par les Fiduciaires aux biens commerciaux de Saint-Sulpice jusqu'en 1965 et par différents occupants depuis. Le bâtiment a été acquis récemment par les Investissements Atallah Inc.

Le programme des travaux se détaille comme suit :

- § Excavation d'un niveau de sous-sol;
- § Abaissement du plancher du rez-de-chaussée impliquant la reconfiguration de la porte d'entrée;
- § Remplacement de la structure de bois par une structure d'acier;
- § Aménagement de la boutique SSENSE sur tous les niveaux, mise aux normes du bâtiment et aménagement pour assurer l'accessibilité universelle;
- § Agrandissement hors toit (verrière), aménagement d'un café-terrasse complémentaire et intégration des équipements mécaniques;

- § Restauration de l'enveloppe du bâtiment et de la fondation;
- § Remplacement de toutes les portes et fenêtres;
- § Reconstruction de la mansarde, de la cheminée et des lucarnes.

Le bâtiment étant situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal, l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications est requise pour exécuter les travaux visés par la demande.

Le cadre réglementaire

Le projet déroge à la marge latérale minimale (01-282, article 81).

Un mur latéral d'un bâtiment non érigé sur la limite latérale d'un terrain doit être implanté à une distance égale ou supérieure à la marge latérale minimale, qui varie en fonction des hauteurs en mètres maximales prescrites. Dans ce secteur, une hauteur maximale de 23 m est autorisée et une marge latérale minimale de 3 m est exigée. Or, le mur latéral de la construction hors toit est en retrait de la limite latérale du terrain d'environ 60 cm.

JUSTIFICATION

Recevabilité du projet

Le projet est accueilli favorablement, conformément aux dispositions du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*.

Justification de la demande

Conformément aux dispositions de l'article 3 du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, une dérogation mineure peut être accordée aux conditions suivantes :

1. la demande vise une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
2. l'application des dispositions visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;
3. *Abrogé*;
4. la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
5. la dérogation mineure ne concerne pas l'usage, ni la densité d'occupation du sol;
6. dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction pour ces travaux et les a effectués de bonne foi;
7. la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

Premièrement, la demande vise des dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure, soit les marges, ne concerne pas l'usage, ni la densité d'occupation du sol et respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

L'espace de 60 cm généré entre le mur latéral de la construction hors toit et la limite latérale est nécessaire pour l'intégration au toit d'une gouttière chauffée connectée au système de drainage du bâtiment et permettant l'évacuation des eaux générées par la verrière, les eaux ne pouvant s'écouler sur le terrain voisin. Cette marge purement technique ne sera pas perceptible de la voie publique et permet une intégration architecturale de qualité de la construction hors toit au bâtiment existant. Ce concept a été présenté au comité consultatif du 14 novembre 2014 et a obtenu un avis favorable.

Par ailleurs, les marges latérales minimales sont exigées afin de limiter les espaces non fonctionnels entre deux terrains contigus et considérant que des servitudes de non-construction sont enregistrées sur le terrain partageant la limite latérale visée, l'intégration

au niveau du toit d'un espace de 60 cm n'est pas un enjeu, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et l'application de la norme relativement à la marge latérale ne permettrait pas l'intégration de la verrière telle que présentée.

Or, son implantation et sa volumétrie sont le résultat d'un exercice d'intégration concertée avec le ministère de la Culture et des Communications, le bâtiment étant situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal, dont l'objectif était de minimiser l'impact visuel de la construction hors toit du domaine public.

En somme, l'autorisation demandée respecte les conditions prévues pour accorder une dérogation mineure en conformément au *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet, et ce, sans condition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût du projet = 3,6 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue notamment à l'accessibilité universelle, la protection du patrimoine et la promotion de l'économie locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;
Conseil d'arrondissement – Adoption;
Dépôt de la demande de permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU du 22 janvier 2015: avis favorable sans condition.

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Henri BOURQUE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-27

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1156884001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant la mise en double sens de la rue Saint-Jacques entre les rues University et Guy

D'édicter une ordonnance déterminant la mise à double sens de la rue Saint-Jaque entre les rues University et Guy.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-02 14:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156884001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant la mise en double sens de la rue Saint-Jacques entre les rues University et Guy

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Bonaventure, débuté au mois d'octobre 2011, vise le remplacement de la structure de l'autoroute Bonaventure sur pilotis par un boulevard urbain. Le projet relève entre autres le défi d'accommoder, avec un réseau de voies urbaines, la circulation véhiculaire régionale liée à l'autoroute Bonaventure de même que les déplacements locaux caractéristiques d'un milieu dense et mixte. En outre, afin de réaliser un projet viable et durable, une attention particulière est portée à l'interaction entre les divers modes de transport de même qu'à la qualité des aménagements et des équipements destinés aux piétons, aux cyclistes et aux usagers du transport collectif.

C'est dans cette optique que l'équipe du projet Bonaventure, appuyé par une firme de génie-conseil, a produit une étude des conditions de circulation anticipées. Cette étude a permis d'identifier certaines interventions requises afin de faciliter la mobilité dans le secteur.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) en collaboration avec l'Arrondissement de Ville-Marie ont développé et peaufiné une proposition visant la mise à double sens de la rue Saint-Jacques entre les rues Guy et Mansfield. À la suite de ce travail, il paraît maintenant opportun de prévoir la mise à double sens de la rue Saint-Jacques entre les rues University et Guy. À l'heure actuelle, la rue Saint-Jacques est (voir document « 1-Plan de l'existant » en pièce jointe) :

- À sens unique vers l'ouest à l'est de la rue University;
- À double sens entre University et Mansfield;
- À sens unique vers l'est à l'ouest de la rue Mansfield.

Cette configuration oblige les usagers qui empruntent la rue Saint-Jacques vers l'ouest d'effectuer un virage à droite en double à la rue Mansfield suivi immédiatement d'un virage à gauche à la rue Saint-Antoine.

Le mouvement de virage à droite en double à l'intersection des rues Saint-Jacques et Mansfield n'est pas sécuritaire pour les piétons. (voir document « Plan de la problématique » en pièce jointe) Cette intersection est très achalandée vu la proximité du terminus des autobus en provenance de la Rive-Sud. Une problématique récurrente d'entrecroisement entre les automobilistes et les autobus métropolitains qui accèdent au terminus Centre-Ville (TCV) a aussi été observée. (voir document « 2-Plan de la problématique » en pièce jointe) De plus, l'intersection des rues University et Saint-Jacques est aussi problématique. Les mouvements simultanés de virage gauche face à un virage à droite en double ne respectent

pas les règles de l'art et ont un impact direct sur le trajet actuel et proposé des autobus métropolitains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier a comme objet l'édition d'une ordonnance visant à confirmer la mise à double sens de la rue Saint-Jacques entre les rues University et Guy. La mise à double sens de la rue Saint-Jacques est proposée sur l'ensemble du tronçon entre les rues University et Guy. Cette modification entraînera aussi certains changements aux assignations de voies des rues Saint-Antoine face au square Victoria et la rue Saint-Jacques entre University et Gauvin. (voir document « 3-Plan de la proposition » en pièce jointe)

Les interventions nécessaires à la mise à double sens de la rue Saint-Jacques incluent notamment :

- l'achat et l'installation de la signalisation;
- le marquage de la chaussée;
- la modification de la géométrie de la bordure sud de la rue Saint-Jacques entre University et Gauvin;
- l'implantation de musoirs de bétons afin de sécuriser certaines intersections;
- l'optimisation des phasages de feux.

JUSTIFICATION

La mise à double sens de la rue Saint-Jacques entre les rues University et Guy contribuera entre autres à :

- sécuriser l'intersection des rues Saint-Jacques et Mansfield notamment pour les piétons;
- éliminer le mouvement problématique de virage à droite en double face à un virage à gauche à l'intersection des rues Saint-Jacques et University;
- favoriser l'accès des autobus métropolitains au TCV;
- faciliter la mobilité dans le secteur ;
- améliorer les conditions de circulation lors d'événements au centre-ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble des interventions qui nécessitent des investissements seront assumés par SIVT dans le cadre du projet Bonaventure.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à double sens de la rue Saint-Jacques entre les rues University et Guy contribuera entre autres à :

- l'augmentation du niveau de confort et de sécurité des piétons;
- l'amélioration de l'accès des autobus métropolitains au TCV.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à double sens de la rue Saint-Jacques permettra d'améliorer les conditions de circulation et d'améliorer la sécurité de tous les usagers de la route.
De plus, afin de permettre la circulation fluide en direction est et ouest simultanément, certaines modifications seront apportées à la signalisation de stationnement le long de la rue Saint-Jacques. Afin de favoriser les déplacements sécuritaires, certaines permissions de stationnement seront éliminées lors de la pointe du matin et de l'après-midi. En conséquence, certaines cases parcométrées seront aussi retirées. L'ensemble des cases SRRR seront toutefois maintenues afin de desservir les résidents. (voir document « 3-Plan de la proposition » en pièce jointe)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Réaménager le stationnement, implanter des feux de circulation et installer une nouvelles signalisations incluant le marquage sur chaussée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Certains travaux relatifs au projet Bonaventure débuteront au mois de mars 2015, dans le secteur visé par le présent dossier. La mise à double sens de la rue Saint-Jacques est une mesure de mitigation essentielle lors de la réalisation de ces travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux normes et réglementation

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Pierre SAINTE-MARIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lahouari LARDJAM
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2015-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guy CHARBONNEAU

Directeur

Tél :

514 872-0100

Approuvé le :

2015-01-29

**Dossier # : 1156255002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Mardi gras, aux abords du métro Frontenac

D'autoriser l'occupation du domaine public aux abords du métro Frontenac, à l'angle des rues Ontario et Frontenac, du 12 au 17 février 2015, de 11 h à 18 h ;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) l'ordonnance permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores aux abords du métro Frontenac, à l'angle des rues Ontario et Frontenac, du 12 au 17 février 2015, de 11 h à 18 h. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ce site;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) (article 45) permettant de remettre une marchandise, aux abords du métro Frontenac, à l'angle des rues Ontario et Frontenac, du 12 au 17 février 2015, de 11 h à 18 h.

Signé par **Le****Signataire :**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1156255002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Mardi gras, aux abords du métro Frontenac

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie, des travaux importants de réaménagement ont lieu sur le rue Ontario Est, entre l'avenue De Lorimier et la rue Lespérance. Des travaux préparatoires consacrés aux réseaux techniques ont d'abord été réalisés durant 2013, pour laisser place à ceux dédiés à la reconstruction de des infrastructures, de la chaussée et aménagements. La fin du chantier est prévue pour 2016. L'exécution de ces travaux a des impacts sur les commerçants riverains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le commerçant Wawel de la rue Ontario souhaite tenir une activité de dégustation gratuite de ses produits dans le cadre de la fête de mardi gras, aucune vente ne serait faite. L'activité se déroulerait du 12 au 17 février 2015 de 11 h à 18 h aux abords du métro Frontenac, à l'angle des rues Ontario et Frontenac. L'activité ne nécessiterait de quelques tables et une tente, aucune cuisson ne serait faite sur place.

Puisque l'activité aurait lieu sur le domaine public, un certificat d'assurance responsabilité civile avec avenant au profit de la Ville de Montréal d'une valeur de deux millions de dollars (2 M\$) devra être fourni par le commerçant.

L'activité est une initiative venant du commerce Wawel, aucun autre commerçant de la rue Ontario ou organisme n'y est associé.

JUSTIFICATION

L'activité permettrait une certaine animation de ce tronçon de la rue Ontario, qui connaît depuis 2013 une période de travaux majeurs de réaménagement, s'inscrivant dans la mise en oeuvre du PPU Sainte-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'activité se déroulerait du 12 au 17 février 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire adjointe au développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-03

Sylvain VILLENEUVE
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



Dossier # : 1152701017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement sur l'occupation temporaire du domaine public relativement aux travaux de réaménagement temporaires de certaines voies routières et cyclables faisant partie du réseau limitrophe à l'autoroute Bonaventure dans le cadre du contrat de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée N° 61921 / Autoroute Bonaventure, sections 10 et 13, remplacement du tablier et réfection des piles, de la rampe C, de la culée C et des viaducs Q et S (2015)

D'adopter un règlement sur l'occupation temporaire du domaine public relativement aux travaux de réaménagement temporaires de certaines voies routières et cyclables faisant partie du réseau limitrophes à l'autoroute Bonaventure dans le cadre du contrat de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée N° 61921 / Autoroute Bonaventure, sections 10 et 13, remplacement du tablier et réfection des piles, de la rampe C, de la culée C et des viaducs Q et S (2015).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-05 15:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152701017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement sur l'occupation temporaire du domaine public relativement aux travaux de réaménagement temporaires de certaines voies routières et cyclables faisant partie du réseau limitrophe à l'autoroute Bonaventure dans le cadre du contrat de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée N° 61921 / Autoroute Bonaventure, sections 10 et 13, remplacement du tablier et réfection des piles, de la rampe C, de la culée C et des viaducs Q et S (2015)

CONTENU

CONTEXTE

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (ci-après le « PJCCI ») est responsable de la gestion de la section fédérale de l'autoroute Bonaventure entre le pont Champlain et le centre du Canal Lachine.

PJCCI a entrepris un programme de réfection de la section fédérale de l'autoroute Bonaventure. En effet, dans le cadre du *Contrat N°61921 / Autoroute Bonaventure, sections 10 et 13, remplacement du tablier et réfection des piles, de la rampe C, de la culée C et des viaducs Q et S (2015)* , PJCCI prévoit procéder, en 2015, au remplacement du tablier sur la section fédérale de l'autoroute Bonaventure.

Soulignons que la Ville est responsable de la gestion du réseau municipal limitrophe à la section fédérale de l'autoroute Bonaventure, incluant la rue Riverside.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter un règlement sur l'occupation temporaire du domaine public relativement aux travaux de réaménagement temporaires de certaines voies routières et cyclables faisant partie du réseau limitrophes à l'autoroute Bonaventure dans le cadre du contrat de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée N° 61921 / *Autoroute Bonaventure, sections 10 et 13, remplacement du tablier et réfection des piles, de la rampe C, de la culée C et des viaducs Q et S (2015)*

JUSTIFICATION

Afin de réaliser le programme des travaux du Contrat N°61921, PJCCI doit entreprendre des travaux de réaménagement temporaires de certaines voies routières et cyclables faisant partie du réseau de la Ville de Montréal et limitrophes à la section fédérale de l'autoroute

Bonaventure incluant une nouvelle configuration de la rue Riverside/chemin des Moulins, la fermeture temporaire et l'occupation d'une section de l'actuelle rue Riverside par l'entrepreneur du Contrat N°61921.

Puisque les rues Riverside et chemin des Moulins et la piste cyclable font partie du domaine public de la Ville, un règlement sur l'occupation du domaine public est requis afin de permettre à PJCCI d'effectuer les travaux de réaménagements temporaires mentionnés ci-hauts auquel nous joindrons une entente qui établira les modalités et obligations de la SPJCC

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Le : 2015-02-05



Dossier # : 1154870002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2015 - 2017, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 276 000 \$ pour la réalisation du programme d'installation de mobilier d'éclairage de l'arrondissement de Ville-Marie

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2015 - 2017, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 276 000 \$ pour la réalisation du programme d'installation de mobilier d'éclairage de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-06 13:18

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154870002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2015 - 2017, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 276 000 \$ pour la réalisation du programme d'installation de mobilier d'éclairage de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 276 000 \$ dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2015 - 2017, afin de permettre la réalisation des travaux d'installation de mobilier d'éclairage sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le montant de 276 000 \$ est nécessaire pour la réalisation du programme d'installation de mobilier d'éclairage comprenant l'achat d'équipements d'éclairages et d'autres améliorations sur le domaine public ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues qui relèvent du conseil d'arrondissement de Ville-Marie,

JUSTIFICATION

L'approbation du présent règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrat, et par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les travaux d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 276 000 \$

Aspect financier (en milliers de dollars) :

La planification budgétaire pour la partie du Programme triennal d'immobilisation 2015 -

2017 dédiée au programme d'installation de mobilier d'éclairage est prévue comme suit :

2015	2016	2017
76,0 \$	100,0 \$	100,0 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Février 2015 - Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Mars 2015 - Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Avril 2015 - Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des affaires municipales, régions et occupation du territoire (MAMROT)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-02

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1146071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2014 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2014;
De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-12 15:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2014 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service du développement et des opérations, le conseil d'arrondissement doit déposer au conseil municipal le bilan annuel 2014 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0316 (dossier 1020696005) (26 avril 2004)
Adopter le règlement R.V.M. 04-041 "Règlement relatif à l'utilisation des pesticides"

CA05 240460 (dossier 1050915001) (7 juin 2005)
Édicter, en vertu du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041, A. 27), une ordonnance visant à rendre applicable ce règlement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan annuel et de le déposer au conseil municipal.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé dans le règlement 04-041, article 32 : « Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 28 février de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrôle de l'utilisation des pesticides permet de diminuer la quantité et la toxicité des substances appliquées. De ce fait, ces contaminants se retrouveront en moins grande quantité dans le sol et la nappe phréatique, la santé publique ne s'en portant que mieux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-09

José PIERRE
Chef de division parcs



Dossier # : 1150093001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie afin de déposer une demande de financement au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (Programme RAC) et dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux pour la construction d'un centre communautaire intégré incluant une bibliothèque et un espace de diffusion culturelle dans le district de Peter-McGill de l'arrondissement de Ville-Marie, et approuver un budget de 10 000 \$ à même le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social pour la réalisation des activités de co-design reliées à l'élaboration de l'avant-projet

Il est recommandé de :

De mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie afin de déposer une demande de financement au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (RAC) et dans le cadre du Programme Forum des équipements culturels pour la construction d'un centre communautaire intégré incluant une bibliothèque et un espace de diffusion culturel dans le district Peter-McGill de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'approuver un budget de 10 000\$ à même le budget de fonctionnement de la direction culture, sports, loisirs et développement social pour la réalisation des activités de co-design.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-04 14:58

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150093001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie afin de déposer une demande de financement au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (Programme RAC) et dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux pour la construction d'un centre communautaire intégré incluant une bibliothèque et un espace de diffusion culturelle dans le district de Peter-McGill de l'arrondissement de Ville-Marie, et approuver un budget de 10 000 \$ à même le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social pour la réalisation des activités de co-design reliées à l'élaboration de l'avant-projet

CONTENU

CONTEXTE

L'Étude de besoins dans le district de Peter McGill

À la demande de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie, les besoins du quartier de Peter-McGill de l'arrondissement de Ville-Marie ont été évalués en 2013 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Dans son rapport final, déposé le 20 janvier 2014, la firme identifie des carences au niveau de l'offre en services communautaires dans le district, dont le besoin d'un lieu de rassemblement, la pénurie d'activités culturelles et de loisirs sur le territoire et la pénurie de locaux pour l'offre de service des organismes communautaires du secteur. Le rapport recommande la création d'un centre communautaire intégrant une bibliothèque municipale, un centre de jour, un centre d'information et de référence ainsi que des locaux pour accueillir les activités organisées par les organismes du milieu.

Pour faire suite aux recommandations de l'Étude de besoin dans le quartier Peter-McGill et conformément à la politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2007-2017, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite améliorer et bonifier son offre de services par la construction d'un centre communautaire intégré incluant un volet de bibliothèque et un espace de diffusion culturelle.

Le CSSS et le Village santé des grands jardins

Le CSSS de la Montagne en collaboration avec ses partenaires du milieu élabore un projet qui vise une nouvelle vocation pour le complexe immobilier de l'hôpital de Montréal pour enfants (HME) tout en maintenant un cœur de projet axé sur l'offre de services en santé. Par le biais d'une résolution du conseil d'arrondissement adoptée en mars 2014, le maire de Montréal a apporté son appui au projet de « Village santé des Grands-Jardins » sur le

territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. L'arrondissement de Ville-Marie souhaiterait que le projet de centre communautaire intégré Peter-McGill vienne se greffer au projet de « Village santé des Grands-Jardins » en complétant l'offre de service aux citoyens du quartier et en créant un véritable pôle de service culturel, communautaire et de santé.

Dans l'éventualité où le projet de « Village santé des Grands-Jardins » ne se concrétiserait pas, l'arrondissement de Ville-Marie entend poursuivre ses démarches visant à doter le milieu d'un centre communautaire intégré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240127, 11 mars 2014 : Appuyer le projet « Village santé des Grands-Jardins » sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

CE13 1161, 7 août 2013 : Approbation du bilan 2007-2012 et du plan d'action quinquennale 2013-2017 du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (programme RAC);

CG12 0471, 20 décembre 2012 : Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à mandater la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à entreprendre la préparation d'un avant-projet définissant les objectifs du nouvel aménagement et la vision souhaitée pour le projet de centre communautaire intégré du district Peter-McGill, le tout incluant également une consultation des parties prenantes en regard de l'acceptabilité sociale du projet. L'avant-projet sera réalisé en collaboration avec le Service de la culture de la Ville de Montréal et selon les exigences du Programme RAC et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux.

La Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement sera aussi mandatée pour déposer une demande de soutien financier au programme RAC pour la construction d'une bibliothèque et au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux pour la construction d'un espace de diffusion culturelle. Il est entendu que ces deux fonctions seront jumelées dans un même lieu avec un troisième volet de centre communautaire.

Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (Programme RAC)

Le programme vise l'atteinte de la norme canadienne des villes de 500 000 habitants et plus. Il porte sur l'augmentation des heures d'ouverture, des superficies dédiées aux bibliothèques, ainsi que la bonification des collections et des ressources humaines. Le projet de création du volet bibliothèque du centre communautaire intégré de Peter-McGill permettra de mieux desservir l'ensemble des citoyens.

Programme de soutien aux équipements culturels municipaux

Le programme vise la consolidation et le développement stratégique du réseau des infrastructures culturelles à Montréal. Ce fonds permettra de financer la création d'un espace de diffusion culturelle dans Peter-McGill.

JUSTIFICATION

Déposé en 2013 par la Division des quartiers culturels et adopté par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le *Plan d'action quinquennale 2013-2017* du Programme RAC propose une redéfinition des priorités d'action pour les bibliothèques montréalaises. Ce plan établit la

nécessité d'une bibliothèque dans l'ouest de l'arrondissement de Ville-Marie qui est identifié comme zone d'intervention prioritaire pour les nouvelles installations (voir pièce jointe). En effet, l'ouest et le sud-ouest du centre-ville (incluant Griffintown) ne disposent d'aucune bibliothèque de proximité ou de point de service, et ce, malgré un développement immobilier et résidentiel très important.

Le Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle Accès Culture indique un déficit en infrastructure culturelle municipale dans le secteur ouest de l'arrondissement de Ville-Marie. La construction d'un lieu de diffusion culturelle permettra de combler ces lacunes et de bonifier l'offre culturelle dans le secteur.

L'étude Raymond Chabot Grant Thornton identifie clairement le besoin d'un lieu communautaire d'appartenance et de socialisation pour le district de Peter-McGill.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'avant-projet est à la charge de l'arrondissement. À ce titre, un budget de 10 000 \$ sera mis de côté pour la démarche de codesign qui vise à solliciter l'apport des parties prenantes au projet.

Le budget nécessaire à la construction d'un tel projet sera déterminé lors de la préparation du Programme fonctionnel et technique (PFT).

Dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux, l'aide financière est assumée à 60 % par la Ville centre et à 40 % par l'arrondissement.

Dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC), l'aide financière est assumée à 40 % par le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), à 40 % par le Service de la culture et à 20 % par l'Arrondissement.

Le volet communautaire du projet sera financé à 100 % par l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de l'arrondissement vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais en assurant, notamment l'accès à une offre d'activités de bibliothèque, culturelles et communautaire diversifiées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet vise à améliorer l'offre de service de bibliothèque, culturelle et communautaire, plus particulièrement :

- Mettre à la disposition de la population du district de Peter-McGill des équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu;
- Contribuer à faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;
- Améliorer la qualité et l'accessibilité aux services de proximité;
- Répondre aux besoins exprimés par le milieu culturel et communautaire du district de Peter-McGill.

De plus, le centre communautaire intégré de Peter-McGill sera structurant pour la relance du secteur ouest du centre-ville aux plans communautaire, social et culturel. En effet, le renouveau du complexe de l'HME en complément de la mise en oeuvre des autres initiatives proposées pour ce quartier dans le PPU du quartier des grands jardins, viendrait compléter la vision dont la Ville s'est dotée pour ce secteur. La relance du secteur a débuté en 2014 avec les travaux de réaménagement du square Cabot, un investissement municipal de plus de 6 \$ million.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une ou deux journées de codesign avec le milieu seront tenues dans le cadre de ce projet. Le rapport émis suite à ces consultations servira à nourrir la vision et la mission du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet de toutes les étapes inhérentes à la mise en oeuvre d'un projet d'immobilisation dont, entre autres, les suivantes :

- Préparation de l'avant-projet et présentation du dossier d'orientation au comité exécutif de la Ville pour l'obtention d'une résolution
- Préparation du Programme fonctionnel et technique (PFT) et présentation au Comité de monitoring du Programme RAC
- Préparation du dossier décisionnel d'approbation du projet auprès du comité exécutif
- Concours d'architecture, choix des professionnels et octroi des contrats de services professionnels
- Élaboration des plans et devis
- Présentations au Comité de monitoring du Programme RAC
- Appel d'offres public, octroi de contrat et réalisation des travaux
- Mise en service
- Inauguration du centre communautaire intégré Peter-McGill

Les dates pour chacune de ces étapes seront à déterminer. Cependant, les délais de réalisation de projets similaires à la Ville de Montréal s'échelonnent en moyenne sur 6 ans. Il est important de noter que la disponibilité des ressources professionnelles au SGPI (qui, habituellement, pilote le dossier à partir de l'étape du PFT) et le choix final du site d'implantation sont deux facteurs susceptibles d'avoir un impact majeur sur le calendrier de réalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment la Politique de développement culturel 2005-2015 de la Ville de Montréal et la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Le projet est conforme aux orientations du PPU du Quartier des grands jardins adopté en 2011 par la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice